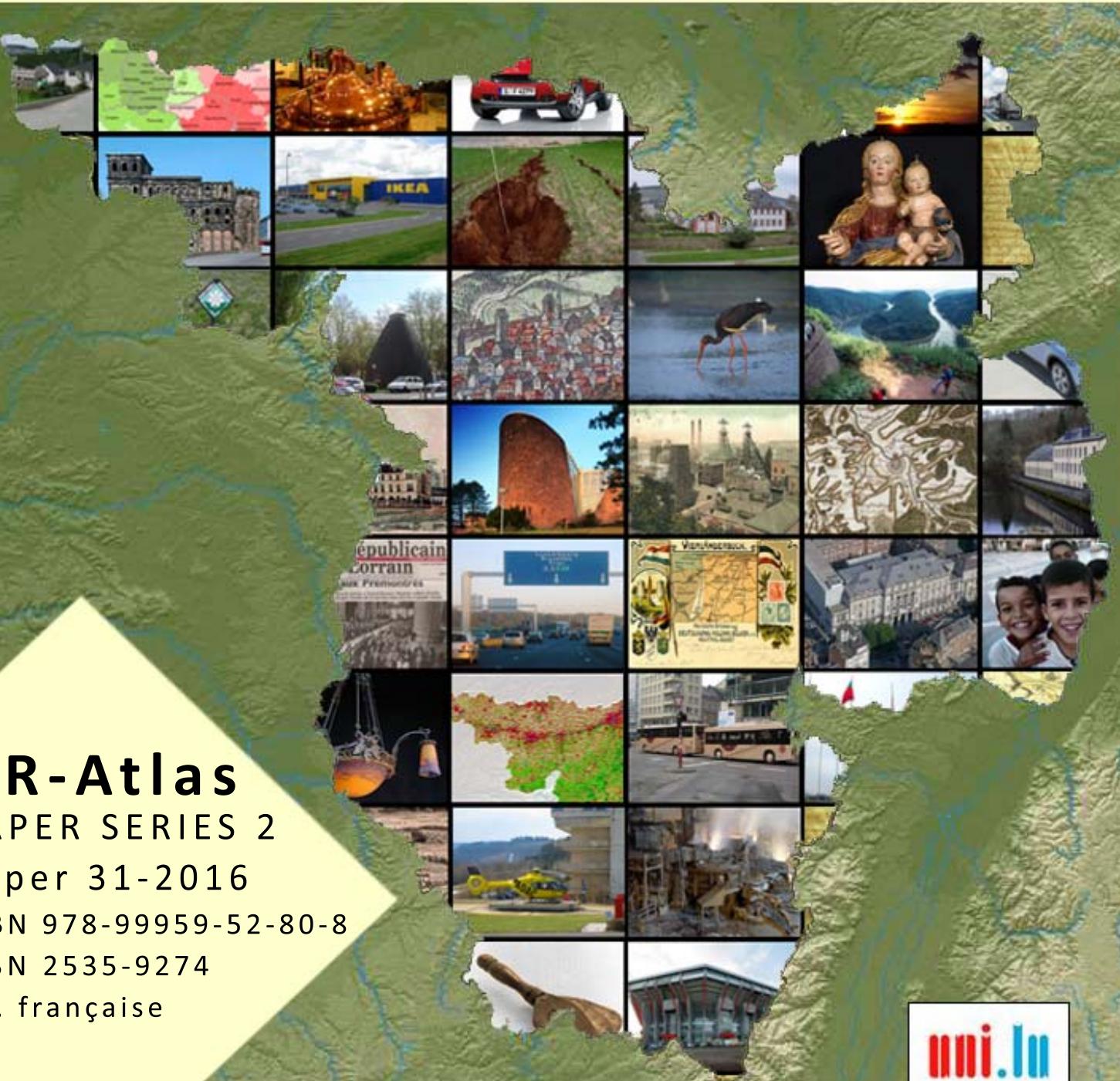


MICHEL DESHAIES

Parcs naturels dans la Grande Région SaarLorLux



GR-Atlas

PAPER SERIES 2

Paper 31-2016

ISBN 978-99959-52-80-8

ISSN 2535-9274

Éd. française

Permalink: <http://hdl.handle.net/10993/50585>



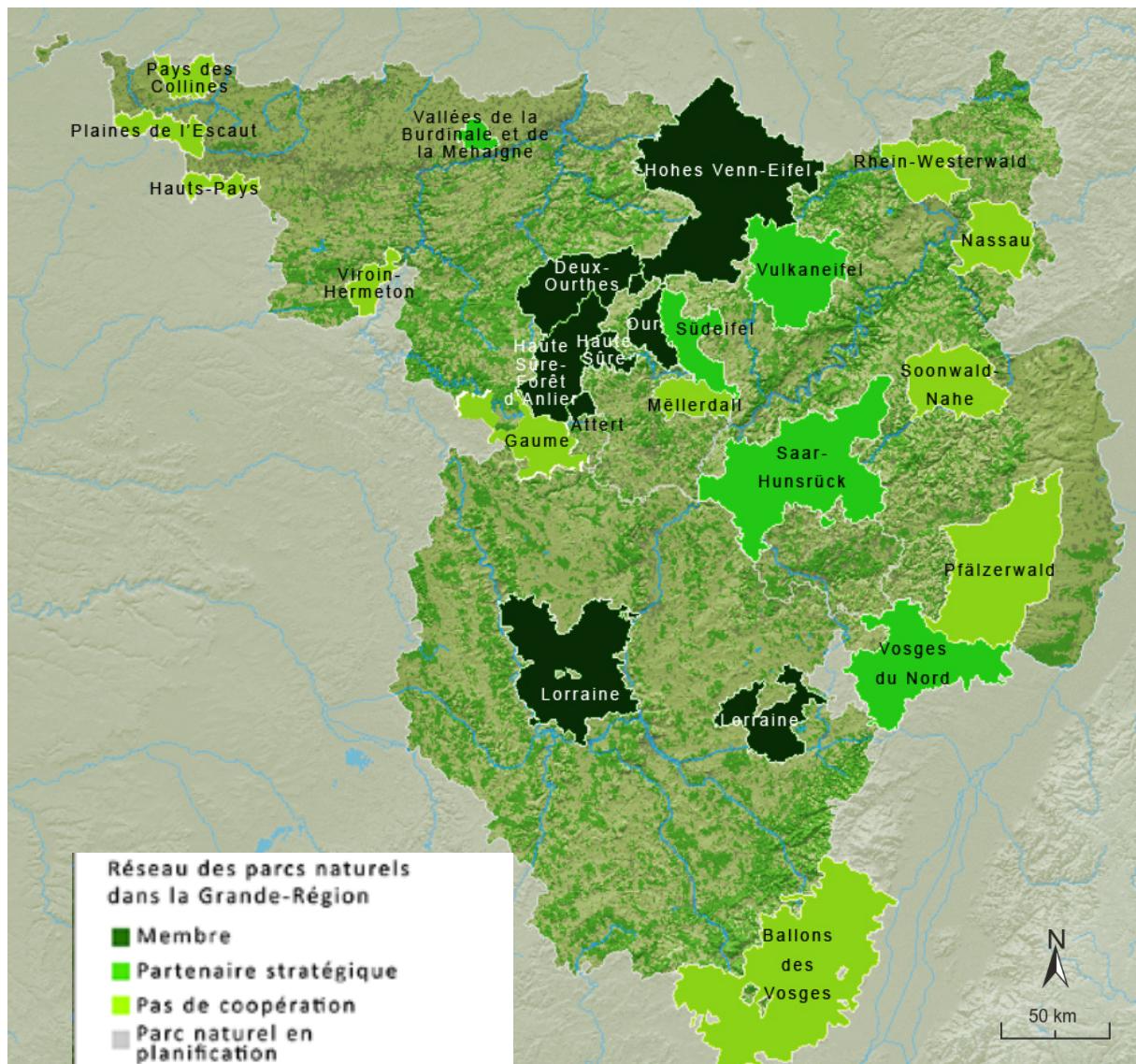
gr-atlas.uni.lu

Les Parcs naturels dans la Grande Région SaarLorLux

Michel Deshaies

Aperçu

Les parcs naturels sont des espaces essentiellement ruraux, relativement étendus, dont les paysages façonnés principalement par les activités agricoles traditionnelles présentent des caractéristiques et des qualités esthétiques favorables à l'accueil et au développement d'activités de loisirs et au tourisme vert. Relativement éloignés des grandes agglomérations, les paysages ont subi peu de transformations sous l'influence de la périurbanisation. Les parcs naturels ont été mis en place à des dates variables, dans un cadre institutionnel et avec des objectifs qui diffèrent sensiblement suivant la législation en vigueur dans les quatre pays ; l'accent étant mis au départ plutôt sur la protection de la nature, le développement local durable est devenu à partir des années 1990 de plus en plus important.



Les parcs naturels de la Grande Région SaarLorLux. Source : GR-Atlas

La carte montre les parcs naturels de la Grande Région ainsi que des paysages typiques, des sites du patrimoine culturel et historique et des points de vue importants.

Les objectifs et les missions des parcs naturels sont doubles puisqu'il s'agit à la fois de protéger et de gérer le patrimoine naturel et paysager et d'aménager le territoire afin de favoriser le développement économique et social local. Il ne s'agit donc pas de fossiliser un territoire ou de renaturer; mais au contraire de favoriser les évolutions et les activités économiques permettant de maintenir la qualité et l'harmonie des paysages dont la pérennité peut être menacée soit par la dévitalisation rurale, soit au contraire par une trop forte pression urbaine. Les paysages ne sont pas pour autant figés et dans plusieurs parcs de grands aménagements réalisés au cours des dernières décennies ont localement transformé profondément la physionomie des paysages en leur apportant des éléments nouveaux, plutôt favorables au développement des activités touristiques et de loisirs.



La vallée de l'Our à Waldhof-Falkenstein (parc naturel allemand de Südeifel et luxembourgeois de l'Our)

Photo : M. Deshaies 2010

Les 24 parcs naturels de la Grande Région (2016) couvrent environ un quart de la superficie de la Grande région, soit plus de 18 000 km² dont environ 16 000 dans les limites stricto sensu de la région puisque plusieurs parcs s'étendent

au-delà, dans les régions voisines. Les parcs naturels de la Grande Région ont des superficies très variables, allant de 71 km² pour l'Attert en Wallonie à près de 3 000 km² pour le plus grand, celui des Ballons des Vosges. Les parcs naturels s'étendent pour l'essentiel sur des espaces ruraux peu densément peuplés éloignés des agglomérations principales. Si certains parcs naturels comme celui des Hautes Fagnes sont presque déserts, la plupart incorporent de nombreux gros villages ou de petites villes et juxtaposent des espaces très peu peuplés et des espaces à densités de peuplement relativement fortes.

Les parcs correspondent en grande partie à des régions médiocres sur le plan agricole, tant du point de vue de la qualité des sols que du climat avec beaucoup d'humidité et de fraîcheur sur des hauteurs fortement boisées. Les parcs naturels s'étendent en grande majorité sur les plateaux relativement élevés de l'Ardenne, du Massif-schisteux-rhénan, du Saar-Nahe-Bergland ou des Vosges et du Pfälzerwald. La seule exception est le parc de Lorraine qui s'étend sur les plateaux peu élevés des côtes de l'est du Bassin parisien.

Les parcs naturels en tant qu’espaces protégés

Les parcs naturels sont des espaces essentiellement ruraux, relativement étendus, dont les paysages façonnés principalement par les activités agricoles traditionnelles présentent des caractéristiques et des qualités esthétiques favorables à l’accueil et au développement d’activités de loisirs et au tourisme vert. Relativement éloignés des grandes agglomérations, les paysages ont subi peu de transformations sous l’influence de la périurbanisation, du moins sur la plus grande partie de leur territoire. Tels qu’ils se présentent actuellement, ces paysages portent néanmoins l’empreinte des transformations de l’agriculture et des nouvelles activités et formes d’aménagement, sans que pour autant celles-ci aient compromis l’attrait des paysages traditionnels.

Certains de ces territoires sont toutefois considérés comme fragiles dans la mesure où ils sont menacés par des changements importants résultant soit de la dévitalisation rurale, soit au contraire d’une forte pression urbaine et périurbaine ou d’une surfréquentation touristique. Les paysages ne sont pas pour autant figés et dans plusieurs parcs de grands aménagements réalisés au cours des dernières décennies ont localement transformé profondément la physionomie des paysages en leur apportant des éléments nouveaux, plutôt favorables au développement des activités touristiques et de loisirs. C’est le cas par exemple des aménagements hydrauliques comme sur la haute Sûre, ou la Prims, ou encore le lac de Madine en Lorraine avec la constitution de grands lacs artificiels.

Les parcs naturels ont été mis en place à des dates variables, dans un cadre institutionnel et avec des objectifs qui diffèrent sensiblement suivant la législation en vigueur dans les quatre pays sur lesquels s’étendent les parcs naturels de la Grande Région ; l’accent étant mis au départ plutôt sur la protection de la nature, le développement local durable est devenu à partir des années 1990 de plus en plus important.



Le Schalkenmehrener Maar, près de Daun dans le parc naturel de Vulkaneifel
Photo : © M. Deshaies

C’est en Allemagne qu’ont été créés les premiers parcs naturels (Naturparks), à l’initiative du docteur Alfred Toepfer qui présenta à l’université de Bonn, le 6 juin 1956, un programme de création d’au moins 25 parcs naturels. Après celui du Vogelsberg, les parcs

naturels de Südeifel et du Pfälzerwald créés en 1958 sont les plus anciens parcs naturels allemands. Lors de la fondation de l’association des parcs naturels allemands (Verband Deutscher Naturparke e. V.) le 10 octobre 1963, il existait déjà 25 parcs naturels qui, depuis la loi fédérale sur la protection de la nature (Bundesnaturschutzgesetz) de 1976 disposent d’un cadre légal pour leurs objectifs. Si la protection de la nature et de certaines espèces animales figurait au départ parmi les objectifs prioritaires, depuis lors ceux-ci ont été complétés et même redéfinis en prenant en considération le concept du développement durable à la suite du sommet de Rio en 1992.

La loi fédérale sur la protection de l'environnement de 2002 précise ainsi qu'en dehors de la protection de la nature et des paysages, les parcs naturels sont aussi particulièrement favorables à la détente et au tourisme durable sur lesquels se fonde le développement local. Avec la célébration du cinquantenaire des Naturparks en 2006, l'association des parcs naturels a défini le programme de Petersberg qui fixe les principaux points du travail des parcs naturels pour les décennies à venir :

Les Naturparks sont ainsi des paysages humanisés (Kulturlandschaft) qui sont considérés comme particulièrement remarquables, tant du point de vue de la protection de la nature qu'en raison de leurs particularités et de leur beauté. Il convient en conséquence de les préserver, de les entretenir ou même de reconstituer leur caractère particulier et d'en faire des paysages représentatifs et des territoires ruraux du développement durable. La protection de la nature et la détente doivent être conciliés avec une exploitation agricole et un développement économique durable soucieux des ressources naturelles. Les parcs naturels doivent donc favoriser l'exploitation agricole et forestière durable à l'origine du paysage façonné par l'homme.

En France, les Parcs naturels régionaux qui ont été institués par un décret du 1^{er} mars 1967 renforcé par les lois des 7 janvier et 22 juillet 1983, correspondent à des « territoires dont l'intérêt patrimonial est remarquable pour la région et qui comportent suffisamment d'éléments reconnus au niveau national et/ou international ». Dans ces conditions, c'est « la préservation des richesses naturelles, culturelles et humaines (traditions populaires, savoir-faire techniques) qui est à la base du projet de développement des Parcs naturels régionaux ». Ceux-ci sont chargés de mettre en œuvre « une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement ».



Station et lac de Gérardmer dans le parc naturel des Ballons des Vosges
Photo : © M. Deshaies

En Wallonie, les parcs naturels ont été créés par le décret du 16 juillet 1985. Selon l'article 1^{er} de ce décret, « un parc naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis (...) à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations

de la population et le développement économique et social du territoire concerné. Tout parc naturel couvre une superficie minimum de [10 000 hectares] d'un seul tenant ».

Au Luxembourg, la loi du 10 août 1993 créant les parcs naturels définit dans son article 1^{er} le parc naturel comme étant « un territoire couvrant une superficie de 5 000 ha au moins, doté d'un patrimoine naturel et culturel de grande valeur. La création, la planification et la gestion d'un parc naturel doivent à la fois garantir la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel et assurer aux habitants du parc les possibilités d'un développement économique et socio-culturel durable et respectueux de ce même patrimoine ».

Si l'on peut essayer de faire une synthèse des objectifs et des missions des parcs naturels, il apparaît ainsi que pour la plupart des parcs, il s'agit notamment de préserver la qualité des paysages considérés comme un patrimoine et une ressource pour le développement des activités de tourisme vert, en favorisant le maintien d'une agriculture durable et le développement du territoire.



La vallée de la Sarre à Serig (parc naturel de Sarre-Hunsrück)

Photo : © M. Deshaies

Il y a donc un double objectif de protection et de gestion du patrimoine naturel et paysager et d'aménagement du territoire afin de favoriser le développement économique et social local. Outre ces missions de préservation et de valorisation des paysages et les projets d'aménagement et de développement du territoire, les parcs naturels doivent aussi avoir une action pédagogique en sensibilisant les habitants aux problèmes environnementaux et en favorisant la découverte du territoire par les touristes.

En résumé, il ne s'agit donc pas de fossiliser un territoire ou de renaturer; mais au contraire de favoriser les évolutions et les activités économiques permettant de maintenir la qualité et l'harmonie des paysages dont la pérennité peut être menacée soit par la dévitalisation rurale, soit au contraire par une trop forte pression urbaine. Cela conduit souvent à trouver un compromis entre les nécessités économiques et les aménagements permettant de faire vivre les habitants sur le territoire et les objectifs de protection de la nature qui impliquent de préserver un certain nombre de sites naturels abritant des biotopes pour des espèces animales protégées.

Les parcs naturels de la Grande Région SaarLorLux

Des parcs de dimensions très inégales

Les 24 parcs naturels de la Grande Région couvrent une superficie totale de plus de 18 000 km² dont environ 16 000 dans les limites stricto sensu de la région puisque plusieurs parcs s'étendent au-delà, dans les régions voisines d'Alsace, de Franche-Comté et de Rhénanie du Nord-Westphalie. Les espaces protégés représentent donc environ un quart de la superficie de la Grande région. Les parcs naturels de la Grande Région ont des superficies très variables puisque le plus petit, celui de la vallée de l'Attert en Wallonie ne comprend qu'une seule commune de 71 km², alors que le plus grand, celui des Ballons des Vosges, s'étend sur 208 communes couvrant près de 3 000 km². La plupart des parcs sont relativement petits, avec une superficie inférieure à 800 km² et même la moitié des 22 parcs de la Grande Région couvrent moins de 500 km². C'est le cas en particulier de sept des neuf parcs de Wallonie, des deux parcs du Luxembourg et de deux des huit parcs allemands. Plusieurs parcs frontaliers jouxtent cependant un parc du pays voisin et de ce fait constituent une plus vaste aire protégée.



Parc éolien sur le plateau de l'Eifel (parc naturel).
Photo : © M. Deshaies
7/2010

C'est le cas notamment des deux parcs luxembourgeois de la Haute Sûre et de l'Our qui se prolongent respectivement en Belgique par le parc de la Haute Sûre – forêt d'Anlier et par le parc de Südeifel. C'est le cas aussi du parc wallon des Hautes Fagnes (720 km^2) jouxtant le parc allemand de Hohes

Venn-Eifel ($1\,751 \text{ km}^2$) qui s'étend en Rhénanie-Palatinat (Nordeifel) et en Rhénanie du Nord-Westphalie ; si bien que ces parcs forment un ensemble de près de $2\,500 \text{ km}^2$ d'espaces protégés. Il en est de même pour l'ensemble constitué par le parc naturel des Vosges du Nord se prolongeant en Allemagne par le parc du Pfälzerwald ; soit au total plus de $3\,000 \text{ km}^2$ d'espaces protégés constituant le plus vaste ensemble de la Grande région. Mis à part ces deux ensembles de parcs transfrontaliers, seuls trois parcs atteignent des dimensions comparables de $2\,000$ à $3\,000 \text{ km}^2$: le parc de Saar-Hunsrück, le parc naturel de Lorraine et le parc des Ballons des Vosges.

De forts contrastes de peuplement

Les parcs naturels s'étendent pour l'essentiel sur des espaces ruraux éloignés des agglomérations principales. Il s'agit en conséquence d'espaces généralement moins densément peuplés que la moyenne, avec toutefois une certaine diversité. Certains parcs naturels comme celui des Hautes Fagnes qui s'étend sur les crêtes du massif ardennais sont presque déserts. Mais la plupart incorporent de nombreux gros villages ou de petites villes et juxtaposent des espaces très peu peuplés et des espaces à densités de peuplement relativement fortes.

Les différences de densité entre les parcs naturels et à l'intérieur de ceux-ci sont importantes en conséquence des fortes inégalités régionales de la répartition du peuplement. Si les parcs de l'Ardenne et de l'Eifel, ainsi que celui de Lorraine sont peu densément peuplés (densités inférieures à $60 \text{ habitants/km}^2$), ceux des régions rhénanes ont au contraire des densités très fortes, atteignant environ 200 hab./km^2 dans les parcs de Nassau, de Rhin-Westerwald et de Soonwald-Nahe. Les parcs des Vosges et du Pfälzerwald, situés à la jonction entre le couloir rhénan et les montagnes bordières, présentent de ce fait des densités intermédiaires (de 60 à 90 hab./km^2) résultant de la moyenne entre les régions très densément peuplées du piémont des Vosges et les faibles densités de la montagne. Il en va de même pour le parc de Saar-Hunsrück (130 hab./km^2) qui s'étend en grande partie sur les plateaux relativement peu peuplés du Hunsrück, mais aussi sur la bordure de la région urbaine de la Sarre aux densités élevées.

Des vallées et des massifs forestiers

Les parcs naturels s'étendent en grande majorité sur les plateaux relativement élevés de l'Ardenne, du Massif-schisteux-rhénan, du Saar-Nahe-Bergland ou des Vosges et du Pfälzerwald. La seule exception est le parc de Lorraine qui s'étend sur les plateaux peu élevés des côtes de l'est du Bassin parisien. En conséquence, les parcs correspondent en grande partie à des régions médiocres sur le plan agricole, tant du point de vue de la qualité des sols (beaucoup de grès, de quartzites, de schistes), que du climat avec beaucoup d'humidité et de fraîcheur sur les hauteurs. On peut en fait distinguer deux grandes catégories de parcs naturels en fonction de leur extension par rapport aux éléments du cadre naturel.

Les parcs luxembourgeois (Our, Haute-Sûre) et la plupart des parcs de Wallonie (vallées de la Burdinale et de la Méhaigne, Viroin-Hermeton, Attert, Haute Sûre-Forêt d'Anlier, Deux Ourthes), ainsi que les parcs allemands de Südeifel et de Nassau sont centrés sur une section de vallée et ont été établis en lien avec des objectifs de protection des paysages de la vallée, souvent avec le souci de préserver la qualité des eaux, notamment pour l'approvisionnement des agglomérations voisines.



Vignoble du Palatinat au pied du Pfälzerwald
Photo : © M. Deshaies

La plupart des parcs allemands, notamment les plus grands (Nordeifel, Saar-Hunsrück, Soonwald-Nahe, Rhein-Westerwald, Pfälzerwald), ainsi que le parc wallon des Hautes Fagnes et les parcs des Vosges sont centrés sur des massifs élevés, où se trouvent les points culminants de la région : de l'Ardenne (Hautes

Fagnes) et de l'Eifel (Nordeifel), du Hunsrück (Saar-Hunsrück et Soonwald-Nahe), des Vosges et du Pfälzerwald. Ce sont en majorité des paysages forestiers, la forêt pouvant couvrir de 60 à plus de 80% des surfaces comme dans le Pfälzerwald. Sur les hauteurs particulièrement humides et venteuses des Vosges (hautes chaumes) et des Hautes Fagnes ardennaises, la forêt cède la place à des formations herbacées de type alpage ou à des tourbières. Mis à part le parc des Hautes Fagnes (partie belge) - Nordeifel (partie allemande), l'extension de ces parcs ne se limite toutefois pas strictement aux hauteurs forestières ; mais ils incorporent aussi des sections de grandes vallées où se concentrent une partie importante du peuplement. C'est le cas notamment de la vallée de la Sarre dans le parc Saar-Hunsrück, de la Nahe dans le parc Soonwald-Nahe, de la Lahn dans le parc de Nassau et de la vallée du Rhin dans le parc Rhein-Westerwald.

Les parcs des Vosges et du Pfälzerwald qui s'étendent essentiellement sur la montagne, incorporent aussi une partie du piémont, sur le rebord du Fossé rhénan, où les paysages agricoles et urbains sont très densément peuplés ; le contraste étant presque toujours très brutal avec celui des massifs forestiers.

Parc naturel de la Vallée de l'Attert



D'une superficie de seulement 71 km², le Parc naturel de la vallée de l'Attert est de loin le plus petit parc naturel de Wallonie et de la Grande Région. Il jouxte au sud le parc naturel de la Haute Sûre-Forêt d'Anlier et à l'est est frontalier du Grand-Duché de Luxembourg. Créé en 1994, il ne comporte qu'une seule commune, Attert. Le territoire du parc correspond au bassin supérieur de l'Attert, un affluent de l'Alzette faiblement encaissé dans les couches sédimentaires de l'extrémité nord du Bassin parisien dégagées en cuestas. Il s'étend sur un ensemble de plateaux entre

350 et 430 m d'altitude constitués de calcaires et de marnes. Ces terrains relativement fertiles sont en grande partie mis en valeur par l'agriculture, avec des bois qui ne couvrent qu'un tiers des surfaces. De ce fait, la vallée de l'Attert contraste avec les régions fortement boisées qui s'étendent aussi bien au sud qu'au nord (forêt d'Anlier).

Peuplement

La commune d'Attert regroupe 17 villages ou hameaux rassemblant 5167 habitants pour une densité moyenne de 73 hab./km². Les villages se trouvent tous dans les vallées de l'Attert et ses affluents. Au cours des dernières décennies, la proximité du Luxembourg a été favorable à l'essor du peuplement.

Les paysages

Le parc naturel s'étend presque entièrement sur les terrains sédimentaires de l'extrémité nord du Bassin parisien, au contact avec le massif ardennais. Le principal relief est situé à la limite sud du parc, avec la cuesta du Grès du Luxembourg qui regarde vers le nord et domine de 100 m la vallée de l'Attert.



Les paysages entièrement boisés du plateau sommital de la cuesta contrastent avec les paysages agricoles du plateau qui s'étend au pied et dans lequel s'encaisse légèrement la vallée de l'Attert.

Prairies et bocage éclairci au nord de Tontelange

*Photo : © M. Deshaies
10/2010*

Si les paysages de prairies avec de plus en plus de cultures dans la partie est du parc prédominent, il subsiste toutefois plusieurs bois de petites dimensions. Il existe d'ailleurs un contraste paysager entre les champs ouverts au nord de la vallée de l'Attert, sur la retombée méridionale du massif ardennais et un paysage de bocage éclairci dans la partie sud, au pied de la côte de Grès du Luxembourg. Malgré des dimensions très réduites, le parc naturel de la vallée de l'Attert offre donc une assez grande variété de paysages.

Projets

Du fait de l'importance des terres agricoles qui occupent plus de la moitié des surfaces, beaucoup de projets du parc concernent l'agriculture qui joue un rôle essentiel pour l'entretien des paysages. L'agriculture locale est orientée vers un système de polyculture -élevage bovin avec des prairies occupant les deux tiers de la superficie agricole.

De nombreuses actions ont été menées dans le cadre du plan naturel de la vallée de l'Attert :

- Encadrement de proximité des agriculteurs pour la gestion de certaines réserves naturelles, la gestion des fonds de rivière, les zones Natura 2000, la plantation de haies ou les jachères faune sauvage
- Faire évoluer les pratiques de fertilisation
- Composter les fumiers
- Soutien à la diversification et à la valorisation des produits locaux de qualité (organisation de marchés gourmands, de journées de promotion des produits attertois, création en 2007 d'un label « Régals de nos terroirs » en association avec le parc naturel de la Haute Sûre – Forêt d'Anlier.

Pour favoriser la découverte du parc et le tourisme, un centre de visite « voyage au cœur de l'Attert » a été aménagé dans un ancien relais de poste à Attert. Les thèmes abordés sont la géologie, l'eau, l'agriculture d'hier et d'aujourd'hui, les énergies renouvelables, l'histoire et les traditions, l'habitat, la nature et les hauts lieux de la vallée. Outre les animations pédagogiques, le parc organise régulièrement des chantiers de nature.



*Le village d'Attert. Photo :
© M. Deshaies 10/2010*

Le parc s'est investi dans le développement des énergies renouvelables : projet européen PôlEnergie (création d'un pôle de référence transfrontalier en énergies renouvelables), projet européen en biométhanisation, projet photovoltaïque sur l'école d'Attert, rénovation d'une éolienne de démonstration.

Plusieurs projets environnementaux sont également développés :

- Crédation d'un verger conservatoire en 2007 sur les hauteurs du village de Post
- Restauration des berges de l'Attert endommagées par le piétinement des bovins, entretien et rajeunissement de la ripisylve
- Participation au contrat de rivière Attert en collaboration avec la Maison de l'Eau située à Redange, au Grand-Duché de Luxembourg
- Mise en valeur des arbres remarquables
- Aménagement en 2000 de 13 mares afin de favoriser le retour de la rainette arboricole sur le territoire du parc
- Crédation de 7 réserves naturelles
- Rénovation et mise en valeur du petit patrimoine (lavoirs, crois, calvaires, arbres remarquables, etc.).



*Le village de Norbressart,
aux confins ouest du parc*

*Photo : © M. Deshaies
10/2010*

Parc naturel des Deux Ourthes



Tout comme le parc voisin de la Haute Sûre – Forêt d’Anlier, le Parc naturel des deux Ourthes a été créé en 2001. Avec une superficie de 760 km², c'est le plus grand parc naturel de Wallonie. Il comporte 6 communes : Bertogne, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode et Tenneville. Il est centré sur la haute vallée de l’Ourthe et ses deux branches supérieures qui confluent au site du Hérou. Le parc naturel s'étend entièrement sur les plateaux du massif ardennais qui s'étagent entre 400 m et un maximum de 652 m au nord, sur le plateau des Tailles. L’Ourthe s’encaisse de 100 à 200 m dans la surface de ces plateaux en décrivant de nombreux méandres encaissés, particulièrement resserrés en amont de La Roche-en-Ardenne.

Peuplement

Le parc naturel est, après celui des Hautes Fagnes, le moins peuplé de la Grande Région puisqu’avec 21 900 habitants, la densité moyenne y atteint à peine 29 hab./km². Le parc naturel ne compte que deux petits centres urbains, La Roche-en-Ardenne et Houffalize, situés dans la vallée de l’Ourthe et de l’Ourthe orientale. Les autres communes, qui comptent entre 2 300 et 4 800 habitants, sont en fait un regroupement de nombreux villages et hameaux sans caractère urbain véritable.

Une des particularités de la répartition du peuplement est, qu’à part les deux petits centres urbains de La Roche-en-Ardenne et de Houffalize, ainsi que le petit village de Mabôte, la vallée de l’Ourthe apparaît comme déserte. La plupart des villages et des hameaux du parc se situent sur la surface dominant la vallée de l’Ourthe entre 400 et 450 m d’altitude. Par contre, la haute surface du plateau des Tailles, entre 550 et 650 m d’altitude, sans être déserte, est très peu peuplée.



La vallée de l’Ourthe vue du belvédère des deux Ourthes. Photo : © M. Deshaies 5/2010

Les paysages

Le parc naturel s'étend entièrement sur les plateaux de l'Ardenne qui s'étagent entre 400 et 650 m d'altitude, les points les plus élevés se trouvant au nord, sur le plateau des Tailles. Le contraste paysager est très fort entre la vallée à méandres encaissés de l'Ourthe, dont les versants sont entièrement boisés, et le plateau de 400 à 450 m d'altitude qui la domine aux paysages agricoles très ouverts où dominent les prairies. Les fonds de vallée très étroits de l'Ourthe, ainsi que de l'Ourthe occidentale et orientale, laissent très peu de place à l'habitat, sauf à la faveur de certains sites de méandres encaissés



comme à Houffalize et surtout à l'approche de La Roche-en-Ardenne où l'encaissement atteint pratiquement 200 m. La vallée est presque complètement inhabitée entre Houffalize et le village de Mabôge, en amont de La Roche-en-Ardenne.

Le château de La Roche-en-Ardenne.

Photo : cc Wikimedia

Les prairies qui existaient, ont été en grande partie recouvertes par des reboisements. Un autre changement majeur du fond de vallée est lié au barrage de Nisramont, construit dans les années 1950 pour la production hydroélectrique. D'une hauteur de 16 mètres, il a créé un lac de retenue de 3 km de long. Le fond de vallée est aussi le siège d'un important tourisme, sous forme de grands campings, en particulier à proximité de La Roche-sur-Ardenne et de Houffalize. Les paysages de prairies ouvertes du plateau sont interrompus localement par des reboisements en timbre-poste sur de petites parcelles al-

longées. Mais celles-ci occupent des surfaces limitées. Une petite partie de ce plateau de 400-450 m présente toutefois un paysage bocager, notamment dans la partie ouest de la commune de Gouvy, autour de Montleban et de Cherain.



Paysage ouvert du plateau ardennais près de Nardin

*Photo : © M. Deshaies
5/2010*

Le paysage agricole à forte dominante herbagère du plateau de 400-450 m d'altitude contraste fortement avec celui du plateau supérieur des Tailles (500 à 650 m d'altitude) en grande partie boisé de conifères. Il existe néanmoins plusieurs grandes clairières de défrichement occupées par de petits hameaux (Chabrehé, Colas, Tailles) jusqu'à 600 m d'altitude. La partie la plus élevée, jusqu'à la Baraque de Fraiture à 652 m d'altitude, est occupée par des tourbières, les fagnes.

Projets

Le parc naturel conduit plusieurs projets destinés à améliorer la protection de la nature et à favoriser le développement économique durable.

La protection et la conservation de la nature :

- Life Nature Loutre : le projet transfrontalier, mené en collaboration avec les parcs belges de Haute Sûre–Forêt d'Anlier et des Hautes Fagnes-Eifel et les parcs luxembourgeois de Haute-Sûre et de l'Our vise à restaurer la capacité d'accueil des bassins hydrographiques de la Sûre, de l'Our et de l'Ourthe par une amélioration des conditions de vie de l'espèce, afin de permettre une recolonisation des différents cours d'eau et d'augmenter les possibilités de contact entre individus et populations.
- La restauration écologique transfrontalière des fonds de vallée et des zones humides : L'abandon des prairies alluviales humides qui étaient autrefois fauchées ou pâturées a conduit à leur disparition sur une grande partie des vallées par l'introduction massive de l'épicéa. Par là même ont disparu des écosystèmes très riches. Le projet vise à rouvrir les fonds de vallée en arrachant les résineux. Il s'applique sur le territoire du parc, ainsi que sur celui de Bastogne et de 20 communes luxembourgeoises, dont celles des parcs de la Haute-Sûre et de l'Our.
- La restauration du site naturel d'Orti : Il s'agit d'une vaste dépression humide situé sur la commune de Sainte-Ode. Les épicéas plantés sur le site après la guerre ont été progressivement exploités après les tempêtes des années 90 permettant une réouverture du paysage accompagnée de la réapparition de plantes et d'animaux typiques des zones humides. Il est prévu également à l'avenir des travaux de gestion afin d'éviter le reboisement du site.
- Le parc naturel favorise aussi la reconstitution du bocage. Au printemps 2005, 9500 plants d'espèces indigènes ont été distribués gratuitement aux agriculteurs pour assurer de nouvelles plantations. La préservation des paysages du parc fait l'objet d'une attention toute particulière. Le Parc a fait réaliser plusieurs études visant à établir des diagnostics et proposant des actions concrètes pour assurer un développement harmonieux des paysages :
- Un diagnostic paysager permettant d'identifier les territoires paysagers
- Une étude des villages sur l'ensemble du territoire et 24 villages ont été retenus pour mener des actions concrètes
- Une plaquette de sensibilisation à la préservation des paysages a été éditée
- Le parc naturel participe à l'observatoire citoyen du paysage (OCP). Il s'agit pour les personnes souhaitant participer à cette action d'adopter un ou plusieurs paysages et de suivre leur mutation au fil des années. Cette démarche permet d'observer les changements survenus, de les comprendre et d'en faire éventuellement une critique argumentée
- La mise en pratique du programme paysage : A la suite du projet Interreg III "Grandeur et intimité des paysages" qui a vu la réalisation du programme paysage du Parc Naturel des Deux Ourthes, un nouveau projet de "Mise en pratique programme paysage" a été élaboré. Il s'agit notamment d'encadrer la gestion du territoire par des outils légaux prenant en compte la dimension paysagère; d'améliorer le cadre de vie des populations; de favoriser le développement durable ; de sensibiliser la population et les acteurs locaux à l'impact qu'ont certains

aménagements sur la qualité des paysages. Ces objectifs doivent être atteints en renforçant la participation des habitants et en améliorant la connaissance des paysages et leur interprétation. Une cellule d'assistance paysagère et une maison du paysage ainsi qu'un document de prescriptions paysagères seront mis en place.

- Le projet Decoupatri (INTERREG IVa) : « À la découverte du patrimoine de l'Ardenne belgo-luxembourgeoise ». En collaboration avec le Grand-Duché de Luxembourg et la fondation Hëllef fir d'Natur, le projet qui dure de mai 2009 à avril 2012 a pour objectif de valoriser le patrimoine bâti, naturel et culturel de l'Ardenne belgo-luxembourgeoise. En étroite collaboration avec les différentes associations touristiques locales belges et luxembourgeoises, l'idée est de mettre en réseau transfrontalier les offres en matière de randonnée et de relier les centres touristiques belgo-luxembourgeois via un grand itinéraire de découverte du patrimoine de l'Ardenne. Il s'agit de faire découvrir à des groupes sociaux différents (touristes, écoles, habitants, milieux professionnels ...) le patrimoine et le petit patrimoine bâti et naturel à travers des excursions et des randonnées guidées et l'aménagement de certains sites remarquables.

Parc naturel de l'Our



560 m pour le point culminant situé sur la commune de Troisvierges.

Si le parc naturel de l'Our n'a été fondé qu'en 2005, il existe néanmoins depuis 1964 un traité entre l'Allemagne et le Luxembourg à l'origine du parc naturel transfrontalier, le premier du genre en Europe. La partie allemande correspond au parc naturel de l'Eifel du Sud (Südeifel) qui est l'un des tout premiers parcs naturels allemands créé en 1958. Le parc de l'Our couvre une superficie relativement modeste de 306 km² qui comprend la vallée de l'Our, la plus grande partie de la vallée de la Clerve et l'interfluve entre les deux cours d'eau qui constitue la partie la plus élevée de l'Oesling (ou Eislek en luxembourgeois) avec des altitudes dépassant 530 m et jusqu'à

Peuplement

Avec une population d'environ 13 800 habitants, le parc de l'Our présente une faible densité d'environ 45 hab./km². Seule Vianden présente un caractère urbain et porte d'ailleurs le titre de ville depuis le Moyen-âge, malgré une population en 2008 d'à peine 1 700 habitants. Clervaux est une bourgade plus modeste, même si la commune qui regroupe plusieurs villages du plateau compte au total un peu plus d'habitants que Vianden. L'une des caractéristiques de la répartition du peuplement est d'ailleurs que les vallées de l'Our comme de la Clerve sont dans l'ensemble peu peuplées, en dehors des noyaux d'habitat développés au pied de châteaux-forts (à Vianden comme à Clervaux) commandant des passages routiers.

Une partie importante du peuplement est sur le plateau, sous forme de hameaux ou de gros villages (par exemple, Heinerscheid ou Hosingen) implantés tantôt dans des vallons abrités, tantôt sur la surface plane sommitale.



La vallée de l'Our et le lac de retenue du barrage de Vianden à Bivels

Photo : © M. Deshaies

2010

Les paysages

Malgré la relative modestie des altitudes sommitales du plateau de l’Oesling, entre 500 et 550 m, les paysages se caractérisent d’abord par la vigueur des contrastes topographiques entre les fonds de vallée et les interfluves, en particulier le long de la vallée de l’Our dont l’encaissement atteint 300 m ; ce qui donne aux abords de cette vallée une physionomie de moyenne montagne. La forte inclinaison des versants et la faible longueur des nombreuses vallées affluentes de l’Our qui dépassent rarement 3 km, multiplient les contrastes topographiques à courte distance et les versants sont presque entièrement boisés. Les paysages très forestiers de la vallée de l’Our et de ses affluents, à l’aspect montagnard, contrastent d’autant plus vigoureusement avec les paysages agricoles très ouverts du plateau où les bois sont rares. Ce contraste se retrouve avec un peu moins de vigueur dans la partie ouest du parc où la vallée de la Clerve, sous-affluente de la Sûre, est un peu moins encaissée que celle de l’Our.



Le château de Vianden.

*Photo : © M. Deshaies
2010*

Dans le détail, le plateau de l’Oesling présente un étagement entre une surface inférieure, se tenant à environ 450 m d’altitude aux abords des vallées et une surface sommitale, dépassant 500 à 530 m. Alors que les prairies dominent sur la surface inférieure, la surface sommitale est entièrement dévolue aux cultures

et présente un paysage très ouvert. Les châteaux-forts dominant les vallées de l’Our (à Dasburg, Bivels et Vianden) et de la Clerve (à Clervaux et le Schüttburg à Consthum) contribuent au pittoresque et à l’attrait touristique des paysages de ces vallées plus ou moins transformées par les aménagements contemporains.

La vallée de la Clerve est suivie par la voie ferrée de Luxembourg à Troisvierges pour laquelle plusieurs tunnels ont été percés à travers les méandres encaissés. La vallée de l’Our par contre n’est une voie de passage que sur la partie sud de son tracé où elle est suivie par la N 10 entre Vianden et Dasburg. Elle a surtout été profondément transformée depuis 1960 par la construction du barrage de Vianden, avec la constitution d’un lac de retenue de 8 km de long, dominé par un ensemble gigantesque de deux réservoirs de pompage implantés sur le Mont saint-Nicolas à près de 300 m au-dessus du fond de vallée.

Projets

Parmi les projets actuellement (2011) développés dans le Parc naturel de l’Our, certains ont trait à la protection et à l’amélioration de la qualité des eaux de la rivière, alors que d’autres visent au développement du tourisme et à l’amélioration de l’habitat.

Projet Nat'OUR

Dans le prolongement du projet INTERREG Ourtal (1999-2001), le projet Nat'OUR vise à reconstituer la continuité écologique de la rivière par la suppression de plusieurs petits barrages remplacés par des rampes en pierre. Certains affluents ont aussi été aménagés en remplaçant des canalisations sous des chemins par des gués.



La surface sommitale agricole de l'Oesling près de Marnach. Photo : © M. Deshaies 2010

Le contrat de rivière de l'Our

L'ensemble des communes et des acteurs du bassin de l'Our, en Belgique, au Luxembourg et en Rhénanie-Palatinat se sont engagés dans une réflexion commune pour protéger la nature et la biodiversité de la vallée.

Les randonnées premium transfrontalières et les ponts de randonnée du parc naturel germano-luxembourgeois : Ce projet INTERREG vise à améliorer les chemins de randonnée transfrontaliers en réalisant un système unique de signalisation, en réhabilitant 6 ponts pour la randonnée et en construisant deux nouveaux sur l'Our.

Le Projet INTERREG IV A : Habitreg.net

Le projet doit permettre de développer trois aspects spécifiques de l'habitat local :

1. l'adaptation de l'habitat aux changements sociaux et démographiques,
2. la maîtrise de l'habitat dans la structuration du territoire et
3. le lien entre l'habitat et la protection de l'environnement.

Il s'agit de rendre compte de la réalité des pratiques locales autour de l'habitat dans les trois régions partenaires, notamment par le recensement d'études, la collecte de données existantes, des entretiens auprès d'acteurs locaux et l'organisation de 3 séminaires de restitution et d'échanges dans chaque région partenaire début 2011.

Un cadre de rencontres et d'échanges sera ensuite donné aux acteurs et élus locaux pour pouvoir partager et diffuser des expériences innovantes. Le partenariat assurera l'évaluation et la capitalisation des échanges tout au long du projet: sites internet, publications, séminaires, etc.).

SIG régional Nord

L'objectif du projet est la mise en place d'un outil interactif d'aide à la décision qui facilite l'usage quotidien de données spatiales dans les syndicats et leurs communes membres.



La petite cité de Clervaux. Photo : © M. Deshaies 2010

Parc naturel de la Haute Sûre



Créé en 1999, le parc naturel de la Haute Sûre est l'un des plus petits de la Grande Région puisqu'il couvre une superficie de seulement 162 km² et comporte 7 communes.

Il est centré sur la vallée de la Sûre, entre la frontière belgo-luxembourgeoise et la ville d'Esch-sur-Sûre et s'étend sur les plateaux environnants, principalement au nord de la Sûre jusqu'à la vallée de la Wiltz. Le parc englobe l'ensemble du bassin-versant luxembourgeois du lac de barrage de la Sûre qui a ennoyé la vallée en 1960.

Peuplement

Le parc naturel est peu peuplé puisqu'avec seulement 5 429 habitants la densité moyenne n'est que de 34 hab./km². La principale localité, Esch-sur-Sûre compte à peine 275 habitants. Mis à part Esch-sur-Sûre, Insenborn et Bavigne situés dans la vallée de la Sûre ou une vallée affluente, les villages se situent tous sur le plateau.

Les paysages

Le parc naturel s'étend entièrement sur le plateau de l'Oesling dans lequel s'encaissent fortement la Sûre et ses affluents. Le plateau de l'Oesling forme une surface assez régulière, culminant à un peu plus de 500 m d'altitude dans le nord-ouest du parc, près d'Har lange et au sud de la vallée de la Sûre, près d'Insenborn. Dans tout le parc, le plateau conserve des altitudes relativement constantes entre 490 et 470 m pour les parties les plus basses. Le contraste topographique est d'autant plus fort avec la vallée de la Sûre et ses affluents encaissés de 150 m dans le plateau.



Le lac de la Sûre et les versants boisés de la vallée
Photo: © M. Deshaies

Le lac de barrage de la Sûre qui ennoie le cours à méandres encaissés de la rivière est le paysage emblématique du parc naturel. Réalisé pour l'approvisionnement en eau de la population du Grand-Duché, le lac est aussi le support d'activités de loisirs qui doivent cependant ne

pas compromettre la qualité des eaux. La surface du lac est dominée par les versants boisés en pente très forte de la vallée. Les bois couvrent aussi l'ensemble des versants des vallées affluentes de la Sûre,

ainsi qu'une partie importante de la surface du plateau au nord de la Sûre. Les parties les plus planes, notamment dans la partie occidentale du parc, autour de Boulaide et de Harlange sont défrichées et sont vouées principalement aux cultures. Du point de vue patrimonial, la petite cité d'Esch-sur-Sûre constitue incontestablement le centre d'intérêt majeur avec les ruines de son château-fort implanté sur un lobe de méandre dominant le centre ancien délimité par une enceinte médiévale.

Projets

Le parc naturel conduit plusieurs projets destinés à améliorer la protection de la nature, tout en développant l'intérêt des touristes et des habitants pour les paysages et le patrimoine du parc. Plusieurs de ces projets sont transfrontaliers, en coopération avec le parc belge voisin de la Haute Sûre et Forêt d'Anlier :



*Vue d'Esch-sur-Sûre
Photo : © M. Deshaies*

- Le contrat rivière Haute-Sûre : réalisé entre janvier 2006 et décembre 2007, il vise au rétablissement de la protection et de la mise en valeur de la vallée de la Haute-Sûre. Le développement du tourisme et des activités de loisirs autour du lac de barrage de la Haute Sûre nécessite en effet de trouver un équilibre avec les impératifs de

protection de la ressource en eau puisque le lac de la Haute Sûre fournit l'eau potable pour les deux tiers de la population du Luxembourg. Aussi, un processus de discussion avec la population locale a été engagé en collaboration avec le parc naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier (Belgique) afin de trouver les solutions les plus appropriées à la sauvegarde et éventuellement à l'amélioration de la qualité des eaux.

- La station biologique : depuis 2003 le Parc naturel s'est doté d'une station biologique qui s'occupe de conduire les études scientifiques servant de base aux mesures de protection de la nature comme par exemple les inventaires d'espèces animales menacées ou la cartographie de biotopes et de réserves naturelles.
- Life Nature Loutre : le projet transfrontalier, mené en collaboration avec les parcs belges de Haute-Sûre et Forêt d'Anlier, des Deux Ourthes et des Hautes Fagnes Eifel, ainsi qu'avec le parc luxembourgeois de l'Our vise à restaurer la capacité d'accueil des bassins hydrographiques de la Sûre, de l'Our et de l'Ourthe par une amélioration des conditions de vie de l'espèce, afin de permettre une recolonisation des différents cours d'eau et d'augmenter les possibilités de contact entre individus et populations.



Barrage de la Sûre
Photo : © M. Deshaies

- Le plan d'action gélinotte des bois : un projet LEADER a été mis sur pied afin de recréer à moyen terme un milieu de vie pour la gélinotte des bois. Ce projet qui vise à sensibiliser le grand public et les propriétaires forestiers, prévoit la reprise de la gestion des taillis de chênes tout en utilisant le bois comme source d'énergie.

- Les Mystères d'Esch-sur-Sûre : un circuit de 21 étapes signalées par des panneaux a été tracé au long desquelles un audio-guide permet au visiteur de découvrir les mythes et les légendes qui ont été transmis d'une génération à l'autre.
- Le Circuit des Légendes Sûrenaturel : dans le même esprit, les parcs naturels de la Haute-Sûre et de Haute-Sûre et Forêt d'Anlier ont défini 19 sites de légendes formant un circuit transfrontalier de 150 km. Sur chaque site, un panneau sculpté donne un résumé de la légende et sert de point de départ à une brève promenade.
- Le bateau solaire : des circuits de découverte écologique du lac de la Haute Sûre sont proposés à bord d'un bateau solaire qui permet même d'emprunter certains bras secondaires du lac.
- L'Eautomobile est un laboratoire ambulant installé à bord d'une camionnette permettant d'organiser des activités pédagogiques sur le thème de l'eau à proximité immédiate d'une rivière ou d'une zone humide.
- Herbes et arômes : une coopérative agricole (La Kraidergenossenschaft Naturpark Uewersauer») créée en 1993 s'occupe de la culture biologique d'herbes aromatiques et médicinales qu'elle commercialise comme produit des parcs naturels de la Haute-Sûre et de l'Our.



Maison du Parc Naturel, Esch-sur-Sûre
Photo : © M. Deshaies

Parc naturel Haute Sûre -- Forêt d'Anlier



Créé en 2001, le Parc naturel de la Haute Sûre – Forêt d'Anlier couvre une superficie de 688 km² et comporte 6 communes : Bastogne, Vaux-sur-Sûre, Fauvillers, Léglise, Martelange et Habay. Il s'étend sur le haut bassin de la Sûre en amont de Martelange, ainsi que sur le haut bassin de la Rulles, un affluent de la Semois. Il appartient donc au bassin de la Moselle et donc du Rhin dans sa partie nord, alors que la partie sud, autour de Habay et de Léglise s'étend dans le bassin de la Meuse. Le parc naturel s'étend pour l'essentiel sur le massif de l'Ardenne, sauf à son extrémité sud à Habay où se trouve le contact avec les terrains géologiques plus récents du Bassin parisien.

Peuplement

Le parc naturel est relativement peu peuplé puisqu'avec 36 350 habitants, la densité moyenne atteint 53 hab./km². Les deux tiers de la population se concentrent dans les deux seules villes de la région,



Bastogne et Habay, situées respectivement aux extrémités nord et sud du parc. Les densités sur le territoire de ces deux communes dépassent 80 hab./km², alors que dans le cœur du parc, les densités ne dépassent pas 30 hab./km², sauf dans la vallée de la Sûre qui concentre la plupart des villages.

La vallée de la Sûre à Radelange. Photo : © M. Deshaies 10/2010

Les paysages

Le parc naturel s'étend presque entièrement sur les plateaux de l'Ardenne qui présentent des surfaces relativement régulières entre 450 et 550 m d'altitude, les points les plus élevés se trouvant au nord, autour de Bastogne. L'extrémité sud du parc, près d'Habay, est plus basse, avec des altitudes inférieures à 380 m au contact avec les terrains géologiques plus récents du Bassin parisien. Les vallées de la Sûre et de la Rulles sont encaissées de 100 à 120 m dans la surface des plateaux. Mais il existe un contraste entre la partie centrale et méridionale du parc où cet encaissement des vallées est important et la partie nord, sur le territoire de Bastogne où les cours d'eau sont à peine encaissés et la surface des plateaux très régulière.

Ce contraste topographique se double d'un contraste paysager et d'occupation des sols. Alors que toute la haute surface autour de Bastogne est très largement défrichée avec des forêts qui couvrent à peine un quart des surfaces, au sud de la vallée de la Sûre, les paysages forestiers prédominent avec notamment l'immense forêt d'Anlier qui s'étend sur plus de 7 000 ha et est l'une des plus grandes forêts de Belgique. Cette forêt composée à 80% de feuillus (hêtre, chênes, charme, érable) est échancree par une grande clairière de défrichement médiéval où se trouvent les quatre villages d'Anlier, Behême, Louftémont et Vléssard. La vallée de la Rulles autour d'Habay se caractérise par l'existence de plusieurs étangs créés à partir du XVI^e siècle avec le développement de forges protoindustrielles, auxquelles l'étang servait de réservoir pour alimenter la force hydraulique.

La forêt d'Anlier fournissait le charbon de bois, alors que le minerai de fer devait être importé d'Halanzy et d'Athus, à une trentaine de km au sud-est. Plusieurs châteaux ont été construits par les maîtres de forge comme le domaine de Pont d'Oie ou le château de la Trapperie. Avec le développement de la sidérurgie sur le charbon au XIX^e siècle, les forges d'Habay ont progressivement fermé.



*Etang de la forge à Pont d'oie, commune d'Habay
Photo : © M. Deshaies
10/2010*

Projets

Le parc naturel conduit plusieurs projets destinés à favoriser le développement économique durable et à améliorer la protection de la nature, tout en développant l'intérêt des touristes et des habitants pour les

paysages et le patrimoine du parc. La protection et la conservation de la nature est un objectif prioritaire avec notamment l'élaboration d'une carte du réseau écologique du territoire.

Les actions concrètes à mener sont par exemple : en forêt, le maintien d'arbres morts ; en zone humide, la sensibilisation des propriétaires à l'importance de ces milieux en encourageant les mesures de gestion extensive ; en zone agricole favoriser le maintien ou la création d'éléments bocagers. Toutes ces mesures doivent aussi contribuer à maintenir les qualités paysagères du territoire, pour lequel doit être réalisé un inventaire des éléments paysagers intéressants.

Par ailleurs, le parc naturel considère que l'agriculture doit devenir un des piliers de sa politique dans la mesure où elle joue un rôle essentiel dans l'évolution des paysages. Le projet est d'augmenter la rentabilité des exploitations en maintenant une agriculture familiale. Le Parc naturel doit mettre en place un circuit de commercialisation afin de changer les modes de production et de mieux valoriser les productions agricoles.



Prairies et lisière de la forêt d'Anlier, près de Thibes-sart, commune de Léglise
Photo : © M. Deshaies
10/2010

Le Parc vise aussi à développer le tourisme vert dont le potentiel important est sous-exploité, faute de structures d'accueil suffisantes et de l'absence d'inventaire global. Plusieurs projets menés par le parc naturel sont transfrontaliers, en coopération avec le parc luxembourgeois voisin de la Haute Sûre :

- Le contrat de rivière Haute-Sûre : réalisé entre janvier 2006 et décembre 2007, il vise au rétablissement de la protection et de la mise en valeur de la vallée de la Haute-Sûre. Aussi, un processus de discussion avec la population locale a été engagé en collaboration avec le parc naturel luxembourgeois de la Haute-Sûre, afin de trouver les solutions les plus appropriées à la sauvegarde et éventuellement à l'amélioration de la qualité des eaux.
- Life Nature Loutre : le projet transfrontalier, mené en collaboration avec les parcs belges des Deux Ourthes et des Hautes Fagnes-Eifel et les parcs luxembourgeois de Haute-Sûre et de l'Our vise à restaurer la capacité d'accueil des bassins hydrographiques de la Sûre, de l'Our et de l'Ourthe par une amélioration des conditions de vie de l'espèce, afin de permettre une recolonisation des différents cours d'eau et d'augmenter les possibilités de contact entre individus et populations.
- Le Circuit des Légendes Sûrenaturel : dans le même esprit, les parcs naturels de la Haute-Sûre et de Haute-Sûre et Forêt d'Anlier ont défini 19 sites de légendes formant un circuit transfrontalier de 150 km. Sur chaque site, un panneau sculpté donne un résumé de la légende et sert de point de départ à une brève promenade.

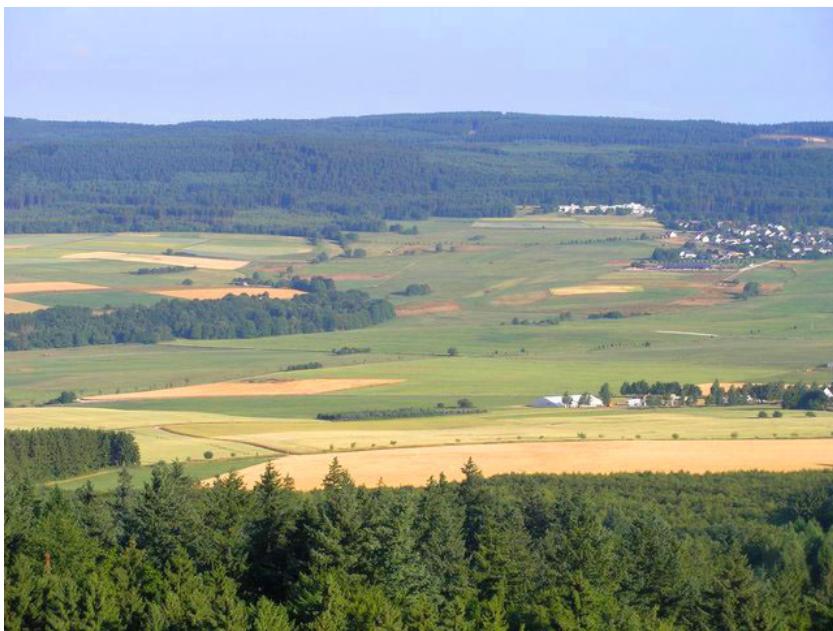
Parc naturel Sarre-Hunsrück



Créé en 1980, le parc naturel Sarre-Hunsrück couvre une superficie de 1 938 km² et est l'un des plus étendus de la Grande Région. Il s'étend pour les deux tiers de sa superficie sur le Land de la Rhénanie-Palatinat (Kreise de Bernkastel-Wittlich, Birkenfeld, Trier-Saarburg) et pour le reste sur le Land de Sarre (Kreise de Merzig-Wadern, Neunkirchen, Saarlouis et St. Wendel). Centré sur les hauteurs boisées du Hunsrück qu'il incorpore en totalité, il englobe aussi la vallée de la Sarre entre Dillingen et Saarburg et s'étend au sud jusqu'à la frontière avec la France.

Peuplement

Avec une population d'environ 256 000 habitants dans les limites du parc, celui-ci apparaît comme assez fortement peuplé puisque la densité moyenne atteint 130 hab./km². Encore faut-il prendre en compte le fait que trois villes moyennes s'étendent aux portes même du parc : Idar-Oberstein (37 000 hab.), l'agglomération Saarlouis-Dillingen (58 000 hab.) et St. Wendel (26 000 hab.) dont la partie nord est même incluse dans le parc. La population se répartit très inégalement entre la partie sarroise qui, avec environ 190 000 habitants, regroupe les trois-quarts du total et la partie située en Rhénanie-Palatinat qui compte à peine 66 000 habitants. Les différences de densité du peuplement sont ainsi très fortes : à peine 80 hab./km² en Rhénanie-Palatinat contre près de 190 en Sarre.



La crête boisée de l'Idarwald dominant le paysage agricole du plateau schisteux

*Photo : © M. Deshaies
2010*

Ces contrastes de peuplement sont en partie l'héritage de l'histoire avec une concentration de la population dans le territoire de la Sarre où elles ont été attirées par l'exploitation des mines de charbon, même s'il n'y a pas eu d'exploitation charbonnière dans les limites du parc. Elles sont aussi le reflet des inégales potentialités des milieux avec une forte concentration du peuplement dans la vallée de la Sarre et secondairement dans le Saar-Nahe-Bergland, alors que les hauteurs humides du Hunsrück sont peu peuplées.

Les cinq communes de la vallée de la Sarre (Rehlingen-Siersburg, Wallerfangen, Merzig, Mettlach et Saarburg) qui regroupent un tiers de la population du parc (environ 85 000 habitants) ont ainsi une densité moyenne supérieure à 200 hab./km², alors que les communes s'étendant sur les hauteurs du Hunsrück (Kell am See, Hermeskeil, Thalfang, Birkenfeld) ont des densités allant de 50 à 100 hab./km².

Les densités les plus fortes s'observent toutefois dans le Saar-Nahe-Bergland, dans la région située au nord-ouest de St. Wendel, puisque dans la région de Tholey-Oberthal-Namborn-Freisen qui regroupe 35 000 habitants la densité moyenne dépasse 225 hab./km².

Les paysages

Les paysages présentent une grande diversité, tant du point de vue du cadre naturel que des paysages ruraux résultant de la mise en valeur agricole des potentialités des milieux. Les grands ensembles pay-

sagers se présentent suivant une succession de bandes orientées nord-est – sud-ouest conformément à l'organisation générale du relief. On peut ainsi distinguer trois ensembles recoupés transversalement par la vallée de la Sarre qui présente des paysages originaux :



*Lac du Bostalsee dans le
Saar-Nahe-Bergland*

*Photo : © M. Deshaies
2010*

- La partie sud-ouest du parc s'étend sur les paysages de côtes de l'extrême sud du Bassin parisien. La côte du Muschelkalk qui forme un vigoureux talus d'une centaine de mètres de hauteur, est localement dédoublée par la côte du grès du Buntsandstein. Les paysages de plateaux réguliers et agricoles, peu boisés, sont disséqués par de profondes vallées affluentes de la Sarre.

- L'essentiel de la surface du parc s'étend sur les barres de quartzites boisées constituant les points culminants du Hunsrück (Erbeskopf 818 m) et s'étirant sur plusieurs dizaines de km suivant la direction sud-ouest – nord-est. Trois grandes barres boisées, l'Osburger Hochwald au nord, l'Idarwald et le Hochwald au sud, encadrent des dépressions agricoles excavées dans les schistes. L'importance des forêts dans cette partie du parc explique que les surfaces boisées couvrent près de 50% de la superficie totale du parc.

- L'extrême sud du parc s'étend sur un paysage accidenté de collines, de barres et de plateaux façonnés dans des roches volcaniques de l'ère primaire : le Saar-Nahe-Bergland où plusieurs lacs de barrage ont été aménagés.

- La vallée de la Sarre qui coule au contact entre le Bassin parisien et le Hunsrück recoupe transversalement les deux unités et forme un paysage original, particulièrement pittoresque du fait de l'importance de l'encaissement des méandres très prononcés qui caractérisent son cours. Très boisés dans la traversée des barres de quartzite du Hunsrück, les versants sont couverts de vignoble dans la partie aval encaissée dans les schistes. Le paysage autour de la ville de Saarburg n'est pas sans rappeler celui de la vallée de la Moselle en aval de Trèves.



Méandre de la Sarre en amont de Serrig
Photo : © M. Deshaies
20102010

Objectifs et projets

Le parc naturel a pour objectif principal de préserver et de développer le paysage de montagne moyenne particulièrement favorable à la détente de la population et au tourisme de nature. Le paysage marqué par des mises en valeur variées et caractérisé par sa

biodiversité doit être entretenu ou reconstitué. Les villes et les communes du parc naturel doivent conformer leurs plans d'aménagement aux objectifs de protection. Il convient aussi de soutenir les produits agricoles de qualité issus d'exploitations du parc et de les commercialiser en mentionnant leur origine. La réalisation des voies de communication et les services de transport publics doivent tenir compte des besoins de la détente et du tourisme de nature. La formation à l'environnement doit restituer l'histoire de la mise en valeur et de la culture du paysage du par cet contribuer à la prise de conscience environnementale.



Talus celtique d'Otzenhausen / Saarland
Photo : © M. Deshaies
2010

En dehors de la protection des paysages, les projets actuels du parc sont principalement destinés à favoriser le développement local durable et l'utilisation des énergies renouvelables. Parmi les projets en cours consistant à concilier le développement durable, la

détente et le tourisme en permettant la préservation du paysage anthroposisé, huit sont particulièrement mis en avant :

La Route du cidre (Viezstraße)

La route du cidre se déroule dans la partie ouest du parc dans la vallée de la Sarre et le plateau du Saargau. Elle vise à mettre en contact les touristes et les producteurs agricoles de cidre, de jus de pomme, de liqueurs, de miel, de lait ou de charcuterie ainsi que les entreprises de la restauration. Il s'agit de combiner la commercialisation des produits locaux, la protection des oiseaux et le tourisme

afin de permettre la préservation des vergers en donnant aux populations qui en assurent l'entretien une source de revenus supplémentaire. Depuis son ouverture en 1997, toute une offre locale de liqueurs et de produits agricoles régionaux, ainsi que d'hébergements se sont développées.



Eoliennes et centrale de biogaz près de Reisfeld
Photo : © M. Deshaies
2010

Bioregio : stratégies pour l'utilisation énergétique durable de la biomasse

Le parc naturel Sarre-Hunsrück fait partie d'une des six régions modèles qui ont été retenues par le ministère fédéral de l'environnement pour faire l'objet d'une étude conduite de décembre 2004 à décembre 2006. Il s'agit d'estimer le potentiel de l'utilisation de la biomasse pour la production énergétique et les effets en termes d'emploi et de développement économique que permettrait un accroissement de son utilisation.



Vue sur le Schwarzwälder Hochwald, depuis la Route Losheim-Trèves
Photo : © M. Deshaies
2010

La route des restaurateurs distingués (Eichenlaubwirte)

Entre Perl et Freisen-Oberkirchen, la route relie dix restaurants qui se sont engagés à proposer sur leur carte des produits locaux respectant un certain cahier des charges.

Le chemin de randonnée Saar-Hunsrück-Steig

Sur 184 km de longueur, ce chemin de randonnée ouvert en mai 2007 traverse l'ensemble du parc en reliant le méandre de la Sarre à Orscholz à Trèves et à Idar-Oberstein. Suivant une partie des crêtes du Hunsrück, il est constitué à 70% de chemins en pleine nature et offre de nombreux points de vue spectaculaires.

Les stations SchUr

Dans le Land de Rhénanie-Palatinat, tout un réseau de coopération a été constitué entre l'école et des partenaires actifs dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Il s'agit de maisons forestières, d'organismes communaux, ou d'associations de défense de l'environnement qui peuvent offrir aux écoliers un contact avec la nature et proposer un enseignement sur la nature et sa protection, sur les interrelations écologiques et les conséquences des actions anthropiques.



Paysage près de Saarburg
(Rhénanie-Palatinat).

Photo : © M. Deshaies
2010

Le programme des villages du parc

L'objectif est de développer l'identification locale et inciter la population à utiliser les ressources et à s'investir dans le façonnement du paysage du parc. Les villages qui s'engagent dans cette démarche s'obligent

à appliquer les principes du parc et sont alors labellisés. Jusqu'à présent, une douzaine de villages ont été distingués.

Le management de la qualité

Le parc Saar-Hunsrück est l'un des premiers parcs naturels allemands à avoir été labellisé « Qualitäts Naturpark » dans le cadre de l'offensive de la qualité des parcs. Il s'agit en l'occurrence de répondre à un cahier des charges assez strict concernant notamment la qualité des services offerts en particulier aux touristes.

L'entretien du paysage

Le Land de Rhénanie-Palatinat consacre des moyens financiers importants pour accroître la valeur récréative du parc en améliorant les sentiers de randonnée, en aménageant les points de vue et les panneaux d'information, ou en créant de nouveaux sentiers pédagogiques. Un certain nombre de mesures concernent aussi la reconstitution de zones humides comme la tourbière de Weyrichsbruch à Kell am See ou la reconstitution de vergers.

Parc naturel Soonwald-Nahe



Créé en 2005, le parc naturel Soonwald-Nahe couvre une superficie de 736 km² entièrement située dans le Land de Rhénanie-Palatinat (Kreise de Bad Kreuznach et de Rhein-Hunsrück). Il s'étend sur neuf Verbandsgemeinden, ainsi que sur une partie des villes de Bad Kreuznach et de Kirn situées aux deux extrémités ouest et est du parc.

Centré sur les hauteurs boisées du Soonwald, l'extrême nord-est des crêtes du Hunsrück, qu'il incorpore en totalité, il englobe aussi la basse vallée de la Nahe entre Idar-Oberstein et Bad Kreuznach.

Peuplement

Avec environ 144 000 habitants le parc naturel Soonwald-Nahe est l'un des plus densément peuplés de la Grande Région puisqu'on y compte en moyenne 196 hab./km². Mais la répartition du peuplement est extrêmement inégale en fonction des différences de potentialité des milieux. La population est très concentrée dans la basse vallée de la Nahe où la ville de Bad Kreuznach (43 000 habitants) et le Verbandsgemeinde de Bad Münster regroupent plus d'un tiers (environ 52 000 habitants) de la population du parc sur à peine 10% de la superficie.



Les hauteurs boisées du Soonwald dominant le plateau agricole du Hunsrück
Photo : © M. Deshaies
2010

Aussi, la densité moyenne de cette partie du parc atteint-elle 730 hab./km². A l'autre extrémité, les hauteurs humides du Soonwald aux terrains peu fertiles sont désertes, le peuplement se concentrant dans les vallées principales et au pied de la crête boisée,

sé, le plateau s'étendant au nord du Soonwald étant toutefois assez fortement peuplé. C'est ainsi que les densités de peuplement des Verbandsgemeinde du nord du parc dépassent tout de même les 120 hab./km². Elles sont même un peu plus fortes que les densités des deux Verbandsgemeinde du sud-ouest du parc (Bad Sobernheim et Kirn Land) qui ne dépassent pas 115 hab./km². La partie centrale (VG de Stromberg et de Rüdesheim) est par contre assez fortement peuplée avec des densités moyennes atteignant 145 hab./km².

Les paysages

Sur une superficie relativement réduite, les paysages présentent une grande diversité, tant du point de vue du cadre naturel que des paysages ruraux résultant de la mise en valeur agricole des potentialités des milieux. Les forêts couvrent presque la moitié de la surface du parc, essentiellement dans la partie nord où se trouvent les hauteurs du Soonwald, alors que le sud vers la vallée de la Nahe, est essentiellement agricole avec un important vignoble sur les versants bien exposés de la Nahe.



Waldböckelheim et le vignoble de la Nahe
Photo : © M. Deshaies
2010

Bien que l'altitude du Soonwald n'excède pas 657 m au Ellerspring, le relief du parc est particulièrement accidenté en raison des contrastes lithologiques et de l'importance de l'encaissement des vallées affluentes de la Nahe qui se jette dans le Rhin à Bingen, à moins de 80 m d'altitude.

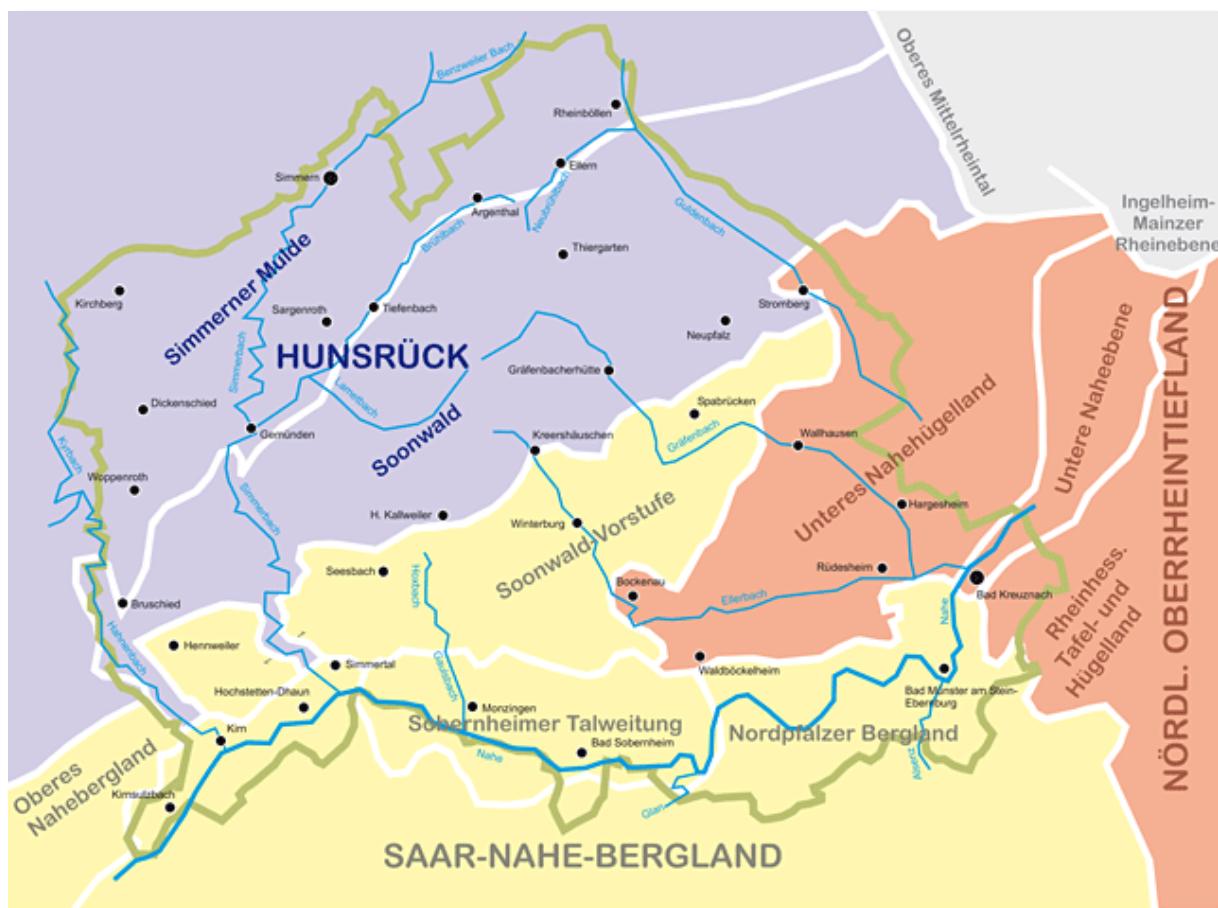
Aussi, les dénivellations dépassent-elles fréquemment 200, voire même 300 m et donnent l'impression d'être en moyenne montagne malgré la faiblesse des altitudes. Si la Nahe coule dans une large vallée à méandres qui concentre une grande partie du peuplement du parc, les vallées affluentes du Simmerbach et du Guldenbach, qui coulent transversalement à la crête du Soonwald sont des gorges étroites.



Le Rotenfels dans la vallée de la Nahe, près de Bad Münster
Photo : © M. Deshaies
2010

Les grands ensembles naturels du parc

Les grands ensembles paysagers présentent une succession de bandes orientées nord-est – sud-ouest conformément à l'organisation générale du relief. On peut ainsi distinguer quatre ensembles :



Les grands ensembles naturels du parc. Source : Parc naturel Soonwald-Nahe

- La partie nord du parc s'étend sur le plateau schisteux du Hunsrück et présente un paysage agricole où les cultures prédominent.
- L'essentiel de la surface du parc s'étend sur les barres de quartzites boisées constituant le Soonwald (Ellerspring 657 m), séparé par la vallée du Simmerbach du Lützelsoon. Toute cette partie du parc forme des solitudes forestières, localement marécageuses, interrompues par de très rares clairières, qui contrastent avec un peuplement relativement dense sur les lisières du massif et dans les vallées bordières. Les forêts, constituées principalement de boisements de pins ont été fortement touchées par l'ouragan de 1990 qui a couché 3 000 ha, soit environ 30% des surfaces. Depuis lors, elles ont été reboisées avec des feuillus, en particulier des chênes.
- La partie sud du parc, constituée par les terrains volcaniques permiens, présente un paysage très accidenté de buttes et de plateaux avec une grande variété de paysages tantôt forestiers, tantôt agricoles, où prédominent les cultures céralières alternant avec les paysages de vignoble.

- La vallée de la Nahe qui coule dans les formations volcaniques permianes forme une unité particulière. Elle frappe par sa largeur entre Kirn et Staudernheim et par ses méandres encaissés à partir de la confluence avec la Glan jusqu'à Bad Kreuznach. C'est aussi dans cette partie avale que les paysages sont les plus spectaculaires avec des versants très élevés et même verticaux au Rotenfels à Norheim. L'élément dominant des paysages est l'extension du vignoble, même si les versants présentent en de nombreux endroits des friches résultant de l'abandon de parcelles viticoles.

Objectifs et projets du parc naturel

L'association Naturpark Soonwald-Nahe e. V. a pour objectif de protéger et d'entretenir la nature et le paysage et d'assurer la préservation de l'équilibre naturel, des plantes et des animaux ainsi que de la diversité et de la beauté du paysage. Elle s'efforce de maintenir ou de reconstituer les caractéristiques qui permettent à la nature et au paysage d'assurer durablement leur fonction de détente pour la population.

Le modèle du parc a été défini dans les années qui ont précédé sa fondation et peut se résumer à trois mots : la forêt, le vin et le bien-être. La priorité est donnée au développement durable de la région qui doit articuler le besoin de détente avec la protection de la nature et un développement économique utilisant les sols de manière supportable pour la nature. Aussi, le développement d'un tourisme durable autour des richesses paysagères et patrimoniales est encouragé. Le parc soutient la commercialisation de produits régionaux obtenus par une exploitation durable aussi bien agricole que forestière.

Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel

Créé en 1971, le Parc naturel des Hautes Fagnes-Eifel couvre une superficie de 720 km² s'étendant sur la partie la plus élevée du massif ardennais, qui culmine à 694 m d'altitude au Signal de Botrange. Le parc englobe la réserve naturelle domaniale des Hautes Fagnes, créée dès 1957 et qui constitue par là même l'un des espaces les plus anciennement protégés de la Grande Région. Il prolonge le parc national de l'Eifel (Rhénanie du Nord-Westphalie) et le parc naturel de l'Eifel du Nord (Rhénanie-Palatinat). Ces trois parcs forment un ensemble d'espaces protégés couvrant une superficie de presque 2 500 km², l'un des plus grands ensembles d'espaces protégés de la Grande Région après les parcs des Vosges et du Pfälzerwald.

Le parc naturel des Hautes Fagnes-Eifel s'étend sur la partie la moins peuplée du territoire de 12 communes de la région wallonne : Raeren, Eupen, Baelen, Jalhay, Stavelot, Malmedy, Waimes, Büttgenbach, Büllingen, Amel, Sankt Vith et Reuland. Le territoire du parc est un espace de plateaux étagés entre 450 m et 700 m d'altitude. L'originalité du parc est le paysage de tourbières (fagnes) qui couvre la partie la plus élevée et abrite une flore originale.

Peuplement

Comme le parc s'étend sur une partie du territoire de 12 communes, il n'est pas possible de savoir précisément le nombre d'habitants dans les limites du parc qui couvre 720 km², alors que la superficie totale des communes est de 1 282 km². La densité moyenne de peuplement des 12 communes (73 hab./km²) est en tout cas très supérieure à celle du parc car, à l'exception de Burg Reuland, l'essentiel de la population se situe en dehors des limites du parc dans lequel il n'y a probablement pas plus de 10 000 habitants, soit une densité moyenne d'environ 15 hab./km² ; ce qui en fait le parc le moins densément peuplé de la Grande Région. Il comporte environ 80 villages pour la plupart de très petite taille. Sur les 12 communes du parc, 7 sont germanophones.

Les paysages

Les paysages présentent une certaine diversité, tant du point de vue du cadre naturel que des paysages ruraux résultant de la mise en valeur agricole des potentialités des milieux. Les forêts couvrent de grandes surfaces qui représentent plus de la moitié du territoire du parc. Il s'agit principalement de forêts de conifères qui s'étendent d'une part sur les versants des vallées affluentes de l'Our dans le sud ; d'autre part sur les plateaux entre 500 et 600 m d'altitude, comme la grande forêt de l'Hertogenwald à l'extrême nord du parc. Le plateau le plus élevé, au-dessus de 600 m d'altitude, est caractérisé par un paysage de tourbières, les fagnes.

Ce paysage non forestier, malgré la relative modestie des altitudes, s'explique par la rudesse du climat très humide (1 400 mm de précipitations par an au Signal de Botrange) et froid en hiver, permettant la pratique du ski de fond autour du Signal de Botrange. Ces tourbières ont commencé à se former il y a environ 7500 ans, après la fin de la dernière glaciation.

Les fagnes faisaient traditionnellement l'objet d'une exploitation de la tourbe utilisée comme combustible. Les paysages agricoles sont présents jusqu'à plus de 600 m d'altitude, notamment dans le haut bassin de la Warche où dominent les prairies bocagères. Dans le bassin de l'Our, moins élevé, c'est un paysage de prairies ouvertes qui domine.

Objectifs et projets du parc naturel

Si la réserve naturelle des Hautes Fagnes a été créée en 1957, il faut attendre 1963 pour que le conseil supérieur de la conservation de la nature et la direction de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire prenne l'initiative de créer un parc naturel dans l'Est du pays.

En 1971, la Province de Liège décide de créer une ASBL Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel destinée à faire la promotion du parc et conclue un accord avec les Länder de Rhénanie du Nord-Westphalie et de Rhénanie-Palatinat pour la création d'un parc naturel transfrontalier. Cependant, le parc naturel ne sera reconnu officiellement que le 31 mai 1978. Une étape importante est l'emménagement de l'ASBL Hautes Fagnes – Eifel dans le Centre de Nature de Botrange qui œuvre pour sensibiliser la population au respect de la nature.

Les chantiers de nature

L'équipe du parc œuvre à la restauration des milieux naturels abritant des habitats ou espèces menacés à travers des projets de grande envergure appelés "chantiers nature" qui visent à l'établissement de connexion entre eux dans le cadre d'un réseau écologique. Celui-ci doit permettre d'établir des connexions entre des zones noyaux (par exemple des réserves naturelles) moyennant des couloirs écologiques (par exemple des haies, des cours d'eau, ...) permettant l'échange entre différentes populations d'une espèce.

Les fonds de vallée font l'objet d'une attention particulière car beaucoup de prairies alluviales ont été abandonnées et plantées d'épicéas. Depuis 1999, le Parc naturel a mené des actions de déboisements dans les fonds de vallées afin d'y restaurer la flore et faune naturelle. En quelques années, plus de 200



ha ont été déboisés, correspondant à une trentaine de km de cours d'eau. Entre-temps, d'autres projets ont pris le relais tout en poursuivant cette mesure parmi d'autres (par exemple le projet moule perlière, projet Loutre).

*Paysage des hautes fagnes au Signal de Botrange
Photo : © M. Deshaies
6/2010*

Contrat de rivière de l'Our

En collaboration avec les parcs de l'Eifel du nord et du sud et le parc luxembourgeois de l'Our, le parc des Hautes Fagnes -Eifel s'est engagé dans une réflexion pour recenser les problèmes concernant la qualité des eaux de l'Our et mettre en place des solutions afin de l'améliorer et de protéger la biodiversité du cours d'eau.

Projet Life – Hautes Fagnes

Le projet vise à restaurer plusieurs habitats naturels de grande valeur patrimoniale et de grand intérêt biologique, présents dans les milieux tourbeux sur les hauts plateaux, notamment des tourbières boisées, des tourbières hautes actives ou dégradées, des landes humides, des tourbières de transition,

ainsi que des chênaies pédonculées à bouleaux, des aulnaies alluviales, des landes sèches ou des prés de fauche de montagne. Il est prévu de restaurer 1 400 ha de milieux tourbeux, para-tourbeux et humides, dont 1 000 ha resteraient ouverts ou semi-ouverts, et plus de 400 ha de forêts feuillues.



*Le lac de Bütgenbach.
Photo : © M. Deshaies
6/2010*

Le soutien au développement économique du territoire

Le Parc naturel régional est une structure de concertation et un outil d'aménagement au service des Communes et Communautés de communes. Mais il ne prend des initiatives que si elles sont compatibles avec le respect de l'environnement et des paysages typiques. Le Parc collabore avec d'autres organismes tels que la Fondation rurale de Wallonie (FRW), la société de promotion économique de l'Est de la Belgique (WFG), ou encore l'Office du Tourisme des Cantons de l'Est (OTCE) en ce qui concerne le développement d'un tourisme doux qui est l'une des principales activités locales. Le parc œuvre à la réalisation de sentiers didactiques et à la sauvegarde des paysages typiques.

En ce qui concerne l'agriculture qui occupe encore une place importante et est à l'origine de nombreux paysages caractéristiques, le Parc naturel favorise l'intégration des bâtiments agricoles et la préservation des milieux fragiles ou menacés tels que les haies, les milieux humides et les cours d'eau avec un projet de protection des berges dans les zones agricoles. Le Parc participe aussi à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural et suscite la mise en oeuvre d'opérations de développement rural dans les communes qui le composent.

La protection des paysages

Le Parc Naturel a comme tâche de délivrer des avis pour les demandes de permis d'urbanisme, de lotir, d'environnement et global à l'intérieur de son périmètre, en prenant particulièrement en considération les risques éventuels pour l'environnement.

Il diffuse des conseils permettant une meilleure intégration paysagère du bâti par le biais de brochures informatives. Pour certains travaux de « grande importance » comme par exemple la mise en place de lignes à haute tension, d'autoroutes, d'aérodromes, l'accord préalable du Parc naturel est indispensable. Une distribution annuelle gratuite d'arbres feuillus ainsi que des commandes groupées d'arbres

est organisée vers le 20 novembre. Lors de cet événement ouvert à tout public, le hêtre est particulièrement mis en avant (chaque visiteur reçoit 5 hêtres = 1m de haie) car le Parc naturel cherche à promouvoir les plantations de ce type. En effet, les haies de hêtres sont des éléments particulièrement typiques du paysage des alentours fagnards.



Paysage agricole et éoliennes près de Heppenbach

*Photo : © M. Deshaies
6/2010*

Parc naturel de l'Eifel du Nord



Créé en 1970, le parc naturel de l'Eifel du Nord couvre une superficie relativement limitée de 433 km² entièrement située dans le Land de Rhénanie-Palatinat. Il prolonge le parc national de l'Eifel qui s'étend en Rhénanie du Nord-Westphalie et le parc naturel belge des Hautes Fagnes. Ces trois parcs forment l'ensemble du parc naturel germano-belge Hautes Fagnes-Eifel couvrant une superficie d'environ 2 700 km², l'un des plus grands ensembles d'espaces protégés de la Grande Région après les parcs des Vosges et du Pfälzerwald. Le parc naturel de l'Eifel du Nord s'étend sur deux Verbandsgemeinden : la plus grande partie de la Verbandsgemeinde de Prüm dans le Kreis

Eifel-Bitburg et une partie de celle d'Obere Kyll dans le Landkreis Vulkaneifel. Du point de vue physique il couvre l'ensemble de la crête du Schneifel, qui est constitué d'une barre de quartzite culminant à 698 m d'altitude et formant les points les plus élevés de l'Eifel en dehors des pointements volcaniques comme le Hohe Acht.

Peuplement

Avec environ 22 850 habitants le parc naturel l'Eifel du Nord est le moins densément peuplé de la Rhénanie-Palatinat, puisque la densité y atteint à peine 53 hab./km² ; ce qui est toutefois beaucoup plus que dans le parc naturel belge des Hautes Fagnes. La population est concentrée dans la vallée de la Prüm qui regroupe plus du tiers de la population du parc avec pour principal centre la petite ville de Prüm qui compte environ 5 300 habitants. Par contraste, la crête du Schneifel est entièrement boisée au-dessus de 550 m d'altitude, tandis que le plateau qui s'étend à l'ouest du Schneifel jusqu'à la frontière belge présente un peuplement en petits villages avec une densité moyenne qui ne dépasse pas 20 hab./km².

Les paysages

Les paysages présentent une certaine diversité, tant du point de vue du cadre naturel que des paysages ruraux résultant de la mise en valeur agricole des potentialités des milieux. Les forêts qui couvrent l'ensemble de la crête du Schneifel s'étendent sur environ un tiers de la surface du parc. Par contre, les plateaux situés en contrebas de la crête sont encore essentiellement agricoles avec une prédominance des prairies à l'ouest du Schneifel et une importance plus grande des cultures à l'est. Le plateau plus bas et moins humide que celui de l'ouest offre en effet des conditions climatiques meilleures pour les cultures.

Parmi les changements paysagers récents du parc naturel, il faut mentionner l'implantation de parcs éoliens, particulièrement nombreux sur la partie nord de la crête du Schneifel, au voisinage de la frontière belge. Il y a actuellement plusieurs dizaines d'éoliennes, notamment autour des villages de Hallschlag, Ormont et Roth où les conditions de vent sont particulièrement favorables sur ce plateau situé à environ 600 m d'altitude. De tous les parcs naturels de la Grande Région, celui du 'Eifel du Nord est le seul à présenter une aussi forte densité de parc éoliens.



La haute surface de l'ouest du parc

*Photo : © M. Deshaies
2010*

Les grands ensembles paysagers présentent une succession de bandes orientées nord-est – sud-ouest conformément à l'organisation générale du relief. On peut ainsi distinguer trois ensembles :

- La partie ouest du parc s'étend sur le plateau schisteux de l'Eifel et présente un paysage agricole où les prairies prédominent. Les parcs éoliens sont importants dans la partie nord.

- La barre du Schneifel sur les quartzites aux sols médiocres est entièrement boisée.
- La partie est du parc, constituée par un plateau à moins de 500 m d'altitude dans lequel s'encaissent la Prüm et ses affluents présente un paysage agricole où les cultures occupent une place importante.



La retombée méridionale du Schneifel

*Photo : © M. Deshaies
2010*

Objectifs et projets du parc naturel

Le parc naturel d'abord fondé en 1960 en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, a été étendu à la Rhénanie-Palatinat en 1970. L'association du parc naturel compte plusieurs centaines de membres, les Kreis d'Aix-la-Chapelle, Düren,

Euskirchen, Bitburg-Prüm et Daun, ainsi que la ville d'Aix-la-Chapelle participant au financement du parc. Les projets du parc concernent notamment la protection de la nature et la découverte des paysages.

- Le projet Bioénergie Eifel vise à développer des partenariats régionaux pour la production de bois pour l'énergie et de fermes produisant de la biomasse énergétique afin d'accroître l'approvisionnement en énergies renouvelables.

- Le réseau des centres de nature : le projet vise à mettre en réseau les centres de nature de l'Eifel afin d'améliorer la qualité des services proposés qui forment des éléments centraux de l'offre touristique régionale.
- La lutte contre la propagation de Heracleum mantegazzianum : cette plante qui peut atteindre 5 m de hauteur et a une grande capacité de propagation s'est beaucoup développée au cours des 15 dernières années dans la plaine alluviale de la Prüm, en particulier en amont du barrage de Bitburg. Elle occupe la place des espèces endémiques et présente un danger pour l'homme en cas de contact entre sa sève et la peau car elle peut provoquer des brûlures. Après avoir établi en 2007 une cartographie de la répartition de la plante ; une campagne d'éradication par des moyens mécaniques et chimiques a été menée.
- Le contrat de rivière de l'Our : en collaboration avec le parc de l'Eifel du sud, le parc belge des Hautes fagnes et le parc luxembourgeois de l'Our, le parc de l'Eifel du Nord s'est engagé dans une réflexion pour recenser les problèmes concernant la qualité des eaux de l'Our et mettre en place des solutions afin de l'améliorer et de protéger la biodiversité du cours d'eau.
- La protection des cours d'eau transfrontaliers : depuis 1996 des recherches ont été menées sur l'importance écologique des cours d'eau et des plaines alluviales afin de développer des stratégies de protection de ces espaces.
- L'interprétation des paysages : le programme d'interprétation des paysages soutenu par l'Union européenne consiste à mettre en place des aménagements sous forme de panneaux d'information le long des sentiers de randonnée ou des pistes cyclables, des belvédères et points de vue, à améliorer l'information du public par des prospectus et des cartes, à développer de nouveaux médias (internet) afin de sensibiliser les visiteurs aux particularités des paysages et développer une nouvelle offre touristique.



La vallée de la Prüm et le plateau agricole à l'est de la crête du Schneifel

*Photo : © M. Deshaies
2010*

Parc naturel de l'Eifel du Sud



Créé en 1958, le parc naturel de l'Eifel du Sud est le plus ancien de la Grande Région et le deuxième plus ancien en Allemagne. Il couvre une superficie relativement limitée de 432 km² entièrement située dans le Land de Rhénanie-Palatinat. Il prolonge vers l'est le parc luxembourgeois de l'Our avec lequel il constitue depuis 1964 le premier parc naturel transfrontalier d'Europe. Ces deux parcs forment un ensemble d'espaces protégés couvrant une superficie de 640 km². Il s'étend sur cinq Verbandsgemeinden rassemblant tout ou partie de 79 communes : la totalité de la Verbandsgemeinde de Neuerburg dans le Kreis Eifel-Bitburg, ainsi qu'une partie plus ou moins importante des Verbandsgemeinde de Arzfeld, Irrel, du Bitburger Land et du Trierer Land. Du point de vue physique il

couvre, au sud, une partie de la côte de grès du Luxembourg ainsi qu'une partie de la dépression du Bitburger Land, tandis que toute la partie nord est constituée par les plateaux formant la bordure sud-ouest de l'Eifel avec des altitudes maximales ne dépassant pas 570 m.

Peuplement

Avec environ 23 900 habitants le parc naturel de l'Eifel du Sud est à peine plus densément peuplé que celui de l'Eifel du Nord. La densité de 55 hab./km² est quatre fois plus faible que la moyenne de la Rhénanie-Palatinat. La population est concentrée dans les vallées de l'Our, de la Sûre et de ses affluents, la Prüm et l'Enz. Mais il n'existe aucun centre urbain important puisque la commune la plus peuplée, Neuerburg compte un peu plus de 1500 habitants. Une partie du peuplement est sur le plateau, sous forme de hameaux ou de gros villages (par exemple, Scheitenkorb ou Rodershausen) implantés tantôt dans des têtes de vallons abrités, tantôt sur la surface plane sommitale. Si la forêt est présente sur les versants en pente forte des vallées et sur certaines parties de plateau, dans l'ensemble l'essentiel des surfaces est mis en culture.



L'encaissement de la vallée de l'Our

Photo : © M. Deshaies
2010

Les paysages

Comme dans le parc voisin de l'Our, malgré la relative modestie des altitudes sommitales du plateau de l'Eifel, entre 500 et 550 m, les paysages se caractérisent d'abord par la vigueur des contrastes topographiques entre les fonds de vallée et les interfluves, en particulier le long de la vallée de l'Our dont l'encaissement atteint 300 m ; ce qui donne aux abords de cette vallée une physionomie de moyenne montagne. La forte inclinaison des versants et la faible longueur des nombreuses vallées affluentes de l'Our qui dépassent rarement 3 km, multiplient les contrastes topographiques à courte distance et les versants sont presque entièrement boisés. Les paysages très forestiers de la vallée de l'Our et de ses affluents, à l'aspect montagnard, contrastent d'autant plus vigoureusement avec les paysages agricoles très ouverts du plateau où les bois sont rares. Ce contraste se retrouve avec un peu moins de

vigueur dans le reste du parc où les vallées de la Prüm et de l'Enz, sous-affluente de la Sûre, est un peu moins encaissée que celle de l'Our. La surface sommitale est entièrement dévolue aux cultures et présente un paysage très ouvert.



Contraste entre la surface agricole et les versants boisés des vallées

*Photo : © M. Deshaies
2010*

Objectifs et projets du parc naturel

Le parc naturel qui prolonge celui de l'Our au Luxembourg, travaille en collaboration en tant que parc transfrontalier et développe des projets en commun avec les parcs naturels voisins. Les projets du parc concernent notamment la protection de la nature et la découverte des paysages.

- Le projet Randonnée dans la nature delux comprend 23 chemins de randonnée sur une longueur totale de 400 km à travers les parcs naturels de l'Eifel du Sud, de l'Eifel du Nord et de l'Our.
- Le Contrat de rivière de l'Our : en collaboration avec le parc de l'Eifel du Nord, le parc belge des Hautes fagnes et le parc luxembourgeois de l'Our, le parc de l'Eifel du Sud s'est engagé dans une réflexion pour recenser les problèmes concernant la qualité des eaux de l'Our et mettre en place des solutions afin de l'améliorer et de protéger la biodiversité du cours d'eau.
- Le Projekt Nat'Our : En collaboration avec le parc luxembourgeois de l'Our, il s'agit de procéder à une renaturation de l'Our tout en sensibilisant le public à l'environnement. Trois mesures sont prévues :
 - Une renaturation de la plaine alluviale et du cours d'eau
 - Sensibiliser le public à travers la presse, des expositions mobiles, des films et internet

- Mettre en relation les mesures de protection de la nature avec une sensibilisation à l'environnement pour développer un tourisme durable de nature, par exemple par la réalisation d'un chemin de découverte sur l'eau.
- Les randonnées premium transfrontalières et les ponts de randonnée du parc naturel germano-luxembourgeois : Ce projet INTERREG vise à améliorer les chemins de randonnée transfrontaliers en réalisant un système unique de signalisation, en réhabilitant 6 ponts pour la randonnée et en construisant deux nouveaux sur l'Our.



*La vallée de la Prüm à
Holsthum, encaissée dans
la côte de grès du Luxem-
bourg*
Photo : © M. Deshaies

Parc naturel du Vulkaneifel



l'influence du substrat sur l'exploitation agricole. 39 sites volcaniques sont reliés par la route des volcans (Deutsche Vulkanstrasse) inaugurée en 2008.

Le parc naturel s'étend sur trois Kreis : le Vulkaneifel et une partie des Kreise de Bernkastell-Wittlich et de Cochem-Zell, soit une superficie de 980 km². Il englobe les Verbandsgemeinden de Daun, Gerolstein et Hillesheim, ainsi que des parties des Verbandsgemeinden de Kelberg, Obere Kyll, Manderscheid et Ulmen. Par contre, la partie orientale du Géoparc, autour de Mayen et du Laacher See, ne fait pas partie du parc naturel. Néanmoins, étant donné qu'elle est incorporée dans le périmètre du Géoparc, en raison de l'intérêt des formes volcaniques qu'on y trouve, cette partie sera aussi prise en considération dans la description des paysages. Du point de vue physique, il s'agit d'une partie relativement basse de l'Eifel, avec des plateaux entre 300 et 550 m d'altitude dominés par les édifices volcaniques dont le plus élevé atteint 699 m.



Le Weinfelder Maar, près de Daun, une image symbolique du parc

*Photo : © M. Deshaies
7/2010*

Peuplement

Si l'on prend l'ensemble des Verbandsgemeinde dont tout ou partie se trouve inclus dans les limites du parc naturel de Vulkaneifel, on atteint une population de 79 725 habitants sur une superficie de 1 221 km². La densité moyenne du parc ne dépasse pas 65 hab./km², avec des minimas inférieurs à 50 pour les parties les moins peuplées (Manderscheid et Kelberg). Ces densités relativement faibles pour des espaces de plateaux peu élevés sont la conséquence de longues décennies d'exode rural dans une région relativement éloignée des grands centres urbains auxquels elle est assez mal reliée. Seule la

région d'Ulmen où passe l'autoroute Coblenze-Trèves est mieux reliée. Par contre, les parties occidentales du parc, de Manderscheid à Gerolstein, apparaissent comme relativement enclavées. L'espace du parc fait partie des espaces ruraux fragiles, en déclin démographique.

Les paysages

Les paysages de cette partie de l'Eifel sont principalement constitués de plateaux s'étageant entre 300 et 550 m d'altitude dans lesquels les cours d'eau affluents de la Moselle, la Kyll, la Salm et la Lieser sont encaissés de 100 à 150 m de profondeur. La partie orientale du Géoparc (qui ne fait pas partie du parc naturel), autour de Mayen et de Maria Laach, est plus basse et drainée directement vers Rhin par la vallée de la Nette. Ces plateaux schisteux sont dominés par de nombreux cônes volcaniques et incrustés de vastes dépressions circulaires appelés maar, terme éponyme pour qualifier les cratères d'explosion volcanique. Les plus hauts des cônes volcaniques dominent de plus de 100 m la surface des plateaux. Ils atteignent leurs points culminants au nord-ouest de Daun, avec l'Ernstberg (699 m) et le Scharteberg (691 m).

La variété des paysages vient de la diversité des types d'activités volcaniques et de l'inégale dégradation des formes par l'érosion. L'activité volcanique qui a commencé il y environ 600 000 ans, a laissé différentes générations de coulées de laves, de dômes et de cônes volcaniques, les maar étant les formes les plus récentes, puisque pour la plupart ils se sont formés il y a moins de 20 000 ans. L'éruption à l'origine du Laacher See s'est produite il y a environ 12 900 ans et a projeté d'énormes quantités de cendres à l'origine d'une couche atteignant localement plusieurs m d'épaisseur, appelé Bims. L'importance de cette éruption a provoqué un effondrement au-dessus de la chambre magmatique ; si bien que contrairement aux autres formes volcaniques contenant un lac, le Laacher See n'est pas un maar, mais une caldeira. Le maar le plus récent, celui d'Ulmen, s'est formé il y a 9000 ans. Malgré leur jeunesse, beaucoup de maar sont déjà complètement remblayés. Certains, comme celui de Meerfeld, ne sont que partiellement remblayés.



Les cônes volcaniques de l'Ernstberg (à gauche) et du Scharteberg (à droite), points les plus élevés du parc

Photo : © M. Deshaies, 7/2010

La région autour de Gerolstein présente des paysages originaux dans la mesure où le substrat est constitué de calcaires dolomitiques karstifiés formant des corniches dominant le site de la ville. Les éruptions volca-

niques qui se sont produites aussi dans la région ont parfois interféréd avec le karst. C'est le cas par exemple dans la partie ouest de Gerolstein où une coulée de lave a emprunté une galerie du karst pour s'épancher dans la vallée de la Kyll. Si les coulées de lave et les cônes volcaniques sont boisés, tout

comme les versants de vallée, les paysages forestiers contrastent avec les surfaces de plateaux généralement défrichées et cultivées. La couverture forestière est largement prédominante dans la partie occidentale, la plus élevée, entre Daun et Gerolstein. Elle est par contre largement minoritaire, cantonnée aux versants de vallées dans la partie orientale, à l'est de Daun et plus encore autour de Mayen et du Laacher See où les sols agricoles loessiques sont de très bonne qualité.



Le Meerfelder Maar et l'alignement des cônes volcaniques des Mosenberge à Manderscheid
Photo : © M. Deshaies, 3/2011

Enfin, certaines formes volcaniques comme les cônes, les anneaux de projections entourant les maar ou les coulées de lave ont fait l'objet d'une exploitation anthropique en carrière, à l'origine d'une dégradation plus ou moins importante.

Les pierres à meule de Niedermendig près de Mayen, ou le tuff d'Ettringen utilisé dans la sculpture étaient des matériaux exportés parfois très loin de la région. Cette exploitation en carrières est particulièrement importante autour de Mayen et du Laacher See, où le Bims est utilisé pour fabriquer des matériaux de construction. Certaines de ces carrières qui livrent des coupes permettant de reconstituer la genèse des volcans et l'évolution géologique ont été réhabilitées à usage pédagogique et touristique dans le cadre du Géoparc.

Objectifs et projets du parc naturel

Étant donné le caractère récent du parc naturel, il est encore prématuré de pouvoir présenter des projets. C'est la société du Geoparc Vulkaneifel qui porte les projets. On appellera ici les objectifs tels qu'ils sont définis dans la loi de création du parc :

- Protéger le Vulkaneifel et ses héritages volcaniques, ses marais, ses ruisseaux, ses prairies, ses forêts, ses pelouses ; préserver ou rétablir l'équilibre naturel
- Favoriser la capacité particulière de cet espace à caractère naturel pour la détente et le tourisme durable, y compris les activités sportives
- Conserver la diversité et la beauté des paysages marqués par des usages variés et tendre à une utilisation de l'espace en accord avec l'environnement
- Accroître la production régionale durable sur la base de la qualité naturelle, culturelle et économique de cet espace en collaboration avec les acteurs locaux
- Conserver le paysage culturel et de détente en impliquant l'agriculture et la sylviculture
- Favoriser un développement régional durable.



Pour les zones centrales du parc (Kernzonen), un objectif supplémentaire est de permettre une détente proche de la nature et dans la tranquillité.

Mayen et les volcans au-

tour d'Ettringen

*Photo : © M. Deshaies,
5/2008*

Parc naturel de Nassau



Fondé en 1963, le Parc naturel de Nassau est relativement petit, puisqu'il couvre une superficie de 590 km², malgré un agrandissement de la zone protégée en 1979. Il est centré sur la vallée de la Lahn, en aval de Limburg et incorpore les plateaux environnants jusqu'à Montabaur au nord et jusqu'à la hauteur de Boppard dans la vallée du Rhin au sud. Il s'étend ainsi pour la plus grande partie, dans le Rhein-Lahn-Kreis et sur l'extrême sud du Westerwaldkreis (Verbandsgemeinde de Montabaur). Malgré la relative modestie des altitudes qui ne dépassent pas 546 m à la Montabaurer Höhe, le relief du parc est très accidenté avec la Lahn et ses vallées affluentes encaissées de plus de 300 m dans le Massif schisteux-rhénan.

Le tracé de la vallée de la Lahn sert d'ailleurs de séparation entre la partie située au sud qui constitue le massif du Taunus et la partie s'étendant au nord appelée Westerwald.

Peuplement

Le peuplement du parc est difficile à connaître exactement dans la mesure où, en dehors de la ville de Lahnstein et des Verbandsgemeinde de Bad Ems, Nassau et Montabaur, il incorpore des parties souvent peu étendues de plusieurs autres Verbandsgemeinde (Diez, Höhr-Grenzenhausen, Wirges, Ransbach-Baumbach, Braubach, Nahstätten et Katzenelnbogen). De plus, de nombreux villages et certaines villes sont situées juste à la limite du parc. Si l'on prend en considération les parties de Verbandsgemeinde qui sont entièrement dans le parc naturel, on obtient environ 109 000 habitants sur une superficie de 548 km², un peu plus petite que celle du parc.



Bad Ems, dans la vallée de la Lahn. Photo : M. Deshaies 7/2010

La densité du parc atteint environ 200 habitants/km², ce qui en fait l'un des plus densément peuplés de la Grande Région. La forte densité de peuplement s'explique par la situation à proximité de l'axe rhénan, axe majeur de circulation en Europe et par l'industrialisation qui s'est développée le long de la basse

vallée de la Lahn au XIX^e siècle, notamment à partir des ressources minières locales (plomb, cuivre, argent) exploitées au moins depuis le XVI^e siècle à Dausenau, Bad Ems et Braubach.

La présence de la prestigieuse station thermale de Bad Ems et la proximité de Coblenze dont la ville de Lahnstein est une banlieue, sont aussi des facteurs importants pour expliquer la forte densité du peuplement de cet espace. Mais les contrastes sont forts entre la vallée de l'Ems qui concentre une part importante du peuplement, avec deux des villes principales (Bad Ems et Nassau) et les plateaux. Néanmoins, les plateaux sont aussi assez densément peuplés avec de nombreux villages au milieu de clairières de défrichement médiéval. Les petites vallées affluentes de la Lahn, assez étroites, sont moins peuplées que les plateaux, surtout dans les parties aval où elles sont fortement encaissées. Le centre urbain principal, Montabaur (environ 12 000 habitants) est situé lui-même à l'extrême nord du parc,



dans la partie amont du Gelbach, un affluent de l'Ems et s'étale en partie sur le plateau. Montabaur doit son développement à sa situation sur un axe de communication majeur, puisque la ville est située le long de l'autoroute A3 Francfort-Cologne et a une gare de l'ICE.

Le plateau du Westerwald au sud-ouest de Montabaur. Photo : M. Deshaies 7/2010

Les paysages

Les paysages présentent une grande richesse, tant du point de vue des sites naturels avec de forts contrastes topographiques, que du patrimoine historique constitué de sites prestigieux comme la station thermale de Bad Ems, de nombreux châteaux, ou des restes du limes qui traversait le territoire du parc. La forte industrialisation de la vallée de la Lahn à partir de l'exploitation des gisements métallifères (plomb, cuivre, argent) locaux a laissé aussi un patrimoine industriel intéressant.

Le Rhin, qui forme la bordure occidentale du parc entre la confluence de la Lahn et Kamp-Bornhofen, offre aussi le paysage célèbre de son ample vallée encaissée de 200 m avec deux châteaux couronnant les versants, le Burg Lahneck à Lahnstein et la Marksburg à Braubach. Le trait dominant des paysages est le fort contraste entre la vallée de la Lahn et les plateaux environnants. L'encaissement de la vallée qui dépasse couramment 200, voire même 300 m, les fortes pentes, donnent l'impression d'être en montagne malgré la modestie des altitudes. Le tracé très sinuieux de la vallée en amont de Bad Ems ajoute au pittoresque du paysage. Les plateaux environnants du Taunus et du Westerwald sont eux-mêmes assez accidentés. S'il existe des surfaces relativement planes recouvrant les schistes, la présence d'anciennes émissions volcaniques est à l'origine de buttes et de coupoles aux flancs raides dominant la surface des plateaux.



Vallée de la Lahn à Obernhof. Photo : M. Deshaies 7/2010

Si la forêt occupe une grande place sur les plateaux comme sur les versants de vallée, la mise en valeur agricole a permis le maintien de vastes clairières consacrées principalement aux cultures dans des paysages très ouverts, en particulier au nord de Bad Ems, autour de Montabaur, ainsi que sur les bordures est et sud du parc.

Projets

Le parc naturel qui a pour objectif de mettre en valeur et de préserver la qualité des paysages, a mené à bien des mesures écologiques qui concernent la plantation de haies et de vergers. Le parc a financé jusqu'à 80% les frais de plantation des communes ou de propriétaires privés. L'ouverture de paysages de fonds de vallée de valeur et la réhabilitation de murs de pierres sèches d'anciennes parcelles viticoles ainsi que la restauration de mares ont été également favorisés. Toutes ces mesures doivent permettre de maintenir la biodiversité du parc.

Des infrastructures de loisirs ont été également aménagées : des sentiers de promenade en forêt, des sentiers pédagogiques, des installations de mini-golf et d'équitation. Une attention particulière est accordée aux richesses patrimoniales comme le limes, l'ancienne frontière fortifiée de l'empire romain qui traverse le parc du nord au sud. Un sentier de randonnée qui suit le tracé du limes a été équipé de panneaux explicatifs.



La Marksburg à Braubach dans la vallée du Rhin

Parc naturel du Rhin-Westerwald



Fondé en 1962, le Parc naturel du Rhin-Westerwald couvre une superficie relativement réduite de 446 km². Il s'étend à l'extrême nord-ouest du Land de Rhénanie-Palatinat, jusqu'à la limite administrative avec le Land de Rhénanie-du-Nord – Westphalie. Il comprend les Verbandsgemeinde de Unkel, Linz am Rhein, Bad Honningen, Waldbreitbach et Rengsdorf, ainsi que des parties de la ville de Neuwied et des Verbandsgemeinde de Dierdorf, Puderbach, Asbach et Flammersfeld. Le territoire du parc naturel correspond à une partie des plateaux occidentaux du Westerwald jusqu'à la vallée du Rhin entre Bendorf (en aval de Coblenze) et Unkel en amont de Bad Honnef. Malgré des altitudes relativement modestes qui se tiennent entre 350 et 400 m avec un point culminant à 441 m à l'Asberg, le relief du parc est très accidenté, en particulier à proximité de la vallée à méandres de la Wied qui est encaissée de plus de 200 m dans les plateaux du Westerwald.

Peuplement

Si l'on exclut complètement Neuwied qui est la principale ville située aux portes mêmes du parc, on compte environ 96 000 habitants. La densité du parc atteint 226 habitants/km²; ce qui en fait l'un des deux parcs les plus densément peuplés de la Grande Région. La forte densité de peuplement s'explique par la situation à proximité de l'axe rhénan, axe majeur de circulation en Europe, par l'industrialisation et la diffusion des zones résidentielles et d'activités à partir de Neuwied et à proximité de l'autoroute A3 Francfort-Cologne qui traverse le parc. La relative proximité de la grande agglomération Rhin-Ruhr (Cologne est à 40 km de la limite nord-ouest du parc) est potentiellement source de pression sur le parc. Les densités atteignent ainsi 300 à 500 habitants/km² à proximité de Neuwied et de la vallée du Rhin, pour descendre à moins de 150 habitants/km² dans l'extrême orientale, autour de Puderbach.



La vallée de la Wied en amont de Roßbach
Photo : © M. Deshaies
7/2010

Le contraste est fort entre la vallée du Rhin, très peu peuplée et le plateau presque entièrement forestier de l'interfluve Rhin-Wied. La vallée de la Wied n'apparaît comme un axe de peuplement que dans sa partie inférieure en aval de Roß-

bach et surtout par contraste avec l'interfluve Rhin-Wied. Par contre, dans sa partie amont, étroite et sinuuse, elle est relativement peu peuplée. La vallée apparaît même nettement moins peuplée que la surface du plateau oriental, autour de Hohrhausen et de Willroth où se concentre toute une nébuleuse de villages fortement grossis par des zones d'habitat développées autour des activités industrielles et commerciales à proximité de l'autoroute A3 et des anciennes activités minières.

Les paysages

Les paysages présentent une assez grande diversité, malgré la surface relativement réduite du parc naturel. Les forêts occupent une place importante puisqu'elles couvrent 55% de la surface du parc avec une part peu importante des forêts de conifères et une prédominance des forêts de feuillus ou mixtes. L'agriculture s'étend sur un tiers des surfaces avec une dominance des prairies. Les parts de la forêt et de l'agriculture varient cependant fortement d'ouest en est, suivant les différentes unités naturelles. La vallée du Rhin qui forme la bordure occidentale du parc offre le paysage célèbre de son ample vallée encaissée de 200 m, avec des versants parfois verticaux comme au Hammersteiner Ley.

Le contact avec le plateau du Westerwald est le plus souvent moins abrupt avec un vaste replat intermédiaire constituée d'une terrasse alluviale, comme entre Rheinbrohl et Bad Hönningen ou à Linz. Le contraste paysager est en tout cas brutal avec les plateaux de l'interfluve Rhin-Wied qui se tiennent entre 300 et 400 m d'altitude et sont très fortement boisés. La partie au nord de Linz comporte de nombreux pointements volcaniques, dont le point culminant, l'Asberg (441 m). La plupart de ces reliefs volcaniques ont fait l'objet d'une exploitation du basalte dans de grandes carrières dont beaucoup, abandonnées, sont occupées par des lacs. La vallée de la Wied, au tracé particulièrement sinueux, présente des contrastes entre les prairies qui occupent le fond et les versants boisés. Le plateau oriental, à la surface relativement régulière, présente un paysage forestier fortement échancré par de nombreuses clairières de défrichement coalescentes. Le souvenir des activités minières est conservé autour de Willroth, dominée par le chevalement de l'ancienne mine de fer Georg, fermée en 1965.



Plateau agricole près de Wied

Photo : © M. Deshaies

Projets

L'association du parc naturel Rhin-Westerwald est présidée depuis sa fondation par le prince de Wied. L'objectif initial du parc naturel lors de sa fondation, était de préserver le paysage de la région comme espace de loisir pour les générations futures. Actuellement, il s'agit de développer le territoire du Rhin-Westerwald comme un espace de loisirs sans nuisances sonores et à caractère naturel. Le paysage, la faune et les monuments et curiosités culturelles sont à préserver et à rendre accessibles au public.

Les éléments remarquables du paysage humanisé du Rhein-Westerwald sont les paysages urbains avec des parcs et villas, les vergers, les prairies, les forêts de feuillus, les terrasses viticoles avec leurs murs de pierres sèches, ainsi que certains reliefs parfois couronnés de châteaux-forts. Plusieurs sites historiques remarquables de châteaux-forts, de monastères ainsi que des restes du limes, la frontière fortifiée de l'empire romain, sont aussi visibles dans le parc. Il convient en particulier de maintenir ouverts certains paysages ruraux de prairies, de renaturer certains fonds de vallée, de conserver des petits éléments paysagers comme les biefs de moulins, les anciennes galeries de mines, les murs de pierres sèches.

Le développement urbain doit être maîtrisé en limitant l'extension de l'urbanisation et en ménageant des transitions entre la ville et l'espace agricole environnant. La mise en valeur des éléments culturels

est à développer par des sentiers à thèmes et des musées de plein air. Il existe ainsi deux sentiers de randonnée certifiés dont l'un (le Rhein-Steig) suit la vallée du Rhin et l'autre (le Westerwald Steig) traverse le parc du sud-ouest vers le nord-est.



*Le versant de la vallée du Rhin à Hammerstein
Photo : © M. Deshaies 7/2010*

Parc naturel du Pfälzerwald



Fondé en 1957, le parc naturel du Pfälzerwald est à la fois l'un des plus anciens et des plus grands parcs allemands. Avec une superficie de 1 798 km² il couvre presque l'ensemble du massif boisé du Pfälzerwald et présente la particularité d'être le seul parc allemand frontalier de la France où il jouxte le parc naturel des Vosges du Nord qui s'étend lui-même sur 1 220 km². Ces deux parcs constituent ainsi le plus vaste ensemble d'espaces protégés de la grande région. Depuis 1998 ils ont été labellisés comme une réserve de biosphère transfrontalière. Le parc naturel du Pfälzerwald s'étend entièrement en Rhénanie-Palatinat, sur le Landkreis de Südwestpfalz qui couvre la moitié

de sa superficie, ainsi que sur une partie de ceux de Bad Dürkheim, Kaiserslautern, Donnersbergkreis, Südliche Weinstraße et Pirmasens. Le développement du parc est depuis 1982 assuré par l'association « Naturpark Pfälzerwald e. V. ». Membres de l'association Naturpark Pfälzerwald e. V. :

- Bezirksverband Pfalz
- Landkreise : Bad Dürkheim, Südliche Weinstraße, Südwestpfalz, Kaiserslautern et Donnersbergkreis
- Villes : Neustadt, Landau, Pirmasens et Kaiserslautern
- Autres membres : Verein für Naturforschung und Landespflege Pollichia e.V., Pfälzerwald-Verein e.V., Schutzgemeinschaft Deutscher Wald e.V., NaturFreunde Rheinland-Pfalz e.V., BUND Rheinland-Pfalz e.V., GNOR Rheinland-Pfalz e.V., Pferdesportverband Pfalz e.V., Deutscher Alpenverein e.V., Vereinigung der Pfälzer Kletterer e.V., Bezirksgruppe Rheinhessen-Pfalz des

Landesjagdverbands Rheinland-Pfalz e.V., Deutscher Verband Abenteuersport Region Pfälzerwald e.V., Stiftung Ökologie und Landbau, Maria-Luise-Hatzfeld Stiftung.



*Le rebord oriental du Pfälzerwald sur le Fossé rhénan près de Albersweiler.
Photo : © M. Deshaies 2010*

Peuplement

Avec une population d'environ 160 000 habitants pour les 102 communes entièrement situées dans le parc, le peuplement présente une densité moyenne assez forte de 89 habitants au km². Mais si l'on y ajoute les 39 communes (par exemple, Landau, Bad Dürkheim ou Pirmasens) dont seule une partie est située dans le parc on atteint environ 230 000 habitants pour une densité de près de 130 hab./km² qui n'a cependant pas grande signification.

En effet, alors que les communes situées entièrement dans le parc naturel s'étendent dans le plus grand massif boisé d'Allemagne et comptent parmi les communes ayant les plus faibles densités du pays, le rebord oriental du Pfälzerwald est une des régions rurales allemandes les plus densément peuplées. Une succession de villes petites et moyennes comme Neustadt ou Bad Dürkheim et de gros villages forment une bande presque continue de forte densité. Cette forte densité du piémont se prolonge dans les principales vallées sortant du massif où se serrent des agglomérations industrielles développées sur la transformation des ressources forestières ou sur le textile.

Les paysages

Le Pfälzerwald est l'un des parcs naturels de la Grande Région présentant les paysages les plus homogènes. Constitué d'un bloc de grès du Buntsandstein soulevé plus fortement à l'est qu'à l'ouest, il domine le Fossé rhénan par un escarpement de 300 à 400 m d'énergie. Ce sont donc ces fortes dénivellations plus que l'altitude qui lui confèrent le caractère d'une montagne puisque l'essentiel du massif s'étend à moins de 500 m d'altitude ; seuls quelques sommets dépassant les 600 m.



Rocher ruiniforme du Dahner Felsenland
Photo : © M. Deshaies
2010

En conséquence, les points culminants dont le Kalmit (673 m), sont tous situés sur la bordure orientale. Dans le détail, les couches gréseuses qui sont légèrement inclinées vers l'ouest, présentent des variations de faciès et de résistance. On ne distingue ainsi pas moins de cinq couches con-

glomératiques formant des corniches plus ou moins puissantes comme celle des couches de Trifels qui porte le célèbre château-fort au-dessus de Annweiler, ou encore celle du conglomérat à Cornaline constituant le sommet du Kalmit.

L'érosion a exploité ces différences de résistance pour dégager une succession de talus armés par les faciès conglomératiques et regardant vers l'est. Ils dominent des dépressions dégagées dans les couches plus tendres où se situent la plupart des rares clairières du massif forestier.



Paysage forestier du Pfälzerwald et château-fort de Trifels sur sa butte dominant Annweiler

*Photo : © M. Deshaies
2010*

Le Pfälzerwald est traversé de vallées fortement encaissées dont les cours d'eau s'écoulent soit vers le Fossé rhénan, soit vers la Blies et la Sarre. Les rochers gréseux donnant des formes ruiniformes particulièrement pittoresques dans

le Dahner Felsenland s'étagent sur les versants des vallées, ou couronnent les sommets des montagnes. Ils contrastent avec des bassins excavés dans des couches gréseuses plus tendres. De nombreux châteaux-forts aujourd'hui en ruines, ont été construits sur certains de ces rochers, en des emplacements permettant de contrôler des routes.

Ils sont particulièrement nombreux sur le rebord oriental du massif et plusieurs d'entre eux qui ont joué un rôle significatif dans l'histoire de l'Allemagne (Trifels, Hambacher Schloss) comptent parmi les sites touristiques majeurs de la région. En raison de la pauvreté des sols développés sur les grès, le Pfälzerwald présente un paysage où la forêt est omniprésente puisqu'elle couvre les trois quarts de la surface du parc. Cette forêt du Pfälzerwald est d'ailleurs le plus grand massif forestier d'Allemagne.



*Diemerstein. Photo : © M.
Deshaises 2010*

Constituée à l'origine surtout de hêtres ainsi que de chênes sur la bordure orientale beaucoup plus sèche, cette forêt a été très fortement « enrésinée » par les reboisements du XIX^e siècle. Aujourd'hui, les pins constituent plus de la moitié des surfaces boisées. La forêt qui couvre presque entièrement les sommets des plateaux et

les versants ne cède la place à l'espace agricole ou urbain que dans les fonds de vallée ou dans les dépressions excavées au pied des talus couronnés de conglomérat. Seules quelques rares clairières situées principalement dans la moitié ouest du massif interrompent le paysage forestier qui contraste fortement avec celui de l'escarpement oriental dominant le Fossé rhénan. Toute la partie inférieure

de l'escarpement, ainsi que le glacis en pente douce qui le prolonge, est couvert par le plus grand vignoble d'Allemagne que suit la route des vins méridionale (Südliche Weinstraße).

Objectifs et projets du parc naturel



L'association du Naturpark Pfälzerwald e. V. qui est responsable du développement du parc naturel et de la réserve de biosphère a pour objectif de « préserver et d'entretenir la spécificité, la beauté et la valeur récréative de ce paysage et de faire de cette région une région modèle de la relation entre l'homme et la nature au sens du programme MAB (Man and Biosphère) de l'UNESCO ».

Teufelstisch (table du diable), Hinterweidenthal. Photo : © M. Deshaies 2010

Le Pfälzerwald s'attache à développer le tourisme durable conformément à la charte européenne sur le tourisme durable dans les espaces protégés et a défini un schéma des grandes lignes du développement futur. Il s'agit en premier lieu d'adapter son offre touristique aux nouvelles tendances du tourisme et à l'évolution des demandes d'une population en moyenne plus âgée et plus active. Cette offre touristique qui propose la combinaison de reliefs forestiers favorables aux activités de randonnée et d'un vignoble offrant un cadre propice à la gastronomie est aussi riche de lieux culturels comme les nombreux châteaux-forts dont certains (Trifels, Hambach) comptent parmi les hauts lieux de l'histoire allemande. Les objectifs du schéma touristique en ce qui concerne le paysage consistent à :

- Combiner, partout où cela est possible, la protection et l'utilisation du paysage humanisé
- Orienter de façon supportable pour l'écologie l'utilisation touristique de la nature et du paysage
- Conserver l'alternance de forêts et de paysages ouverts typique du Pfälzerwald. Une attention particulière doit être portée à la préservation des prairies de fond de vallée, des friches viticoles et des vergers ainsi que des étangs
- Favoriser le développement de boisements variés, adaptés au climat et proches de l'état naturel
- Empêcher la dégradation du paysage par le mitage

Parmi les projets mis en œuvre afin d'atteindre ces objectifs :

- L'entretien des surfaces agricoles en friche par le pâturage d'espèces bovines robustes et plus récemment par des troupeaux de moutons dont le soutien à l'élevage est l'objet d'un projet actuellement en cours de développement (Pfälzerwald-Lamm-Initiative)

- L'entretien des vergers et la labellisation de produits locaux comme les jus de fruit des vergers
- L'entretien des boisements anciens de pins, de chênes et de hêtres, le renouvellement des bois de châtaigniers sur la bordure du Haardt, la reconstitution des formations arborées typiques de fond de vallée
- Le dégagement de la couverture forestière des rochers remarquables et des ruines de châteaux-forts et l'entretien de prairies rases dans l'environnement de ces sites remarquables.

De nombreux projets menés par le parc se font en collaboration avec le parc naturel des Vosges du Nord avec lequel le Pfälzerwald constitue la réserve de biosphère. C'est le cas par exemple des marchés paysans franco-allemands qui depuis 1999, se tiennent alternativement des deux côtés de la frontière et visent à soutenir la production et la commercialisation de produits régionaux de qualité.



*Drachenfels, (rocher du dragon) Bad Dürkheim.
Photo : © M. Deshaies
2010*

Un autre projet mené sur la rivière Sauer dans le cadre de l'INTERREG-III-A, a consisté à établir diagnostic de la rivière et de sa plaine alluviale (hydrologie, qualité des eaux, morphologie, influences anthropiques, utilisations, entretien, évolution) et à en présenter en 2006 les résultats auprès des services, des collectivités et des associations responsables des cours d'eau. Le parc a aussi formé des guides certifiés de la nature et des sites remarquables que les touristes peuvent contacter directement par mail. Parmi les projets récents, on peut signaler l'aménagement en 2009 d'un sentier de découverte praticable par les handicapés autour de l'étang du Eiswoog à Ramsen, dans le nord du Pfälzerwald. Il est aussi possible pour les personnes souffrant d'un handicap de mobilité d'effectuer un tour en bateau sur l'étang.

Parc naturel des Vosges du Nord



Fondé en 1976, le parc naturel des Vosges du Nord présente la particularité de s'étendre sur deux régions, l'Alsace et la Lorraine et en conséquence n'est que partiellement dans la Grande Région. Il couvre une superficie de 1 220 km² en prolongement du parc du Pfälzerwald avec lequel il constitue le plus vaste ensemble d'espaces protégés de la Grande Région. C'est d'ailleurs le seul parc allemand frontalier de la France.

Depuis 1998 ces deux parcs ont été labellisés comme une réserve de biosphère transfrontalière. Le parc naturel des Vosges du Nord s'étend sur le pays de Bitche (ou Bitscherland) à l'extrême orientale du département de la Moselle, ainsi que sur une partie de l'Alsace bossue entre Saverne et Wissembourg, dans le département du Bas-Rhin.

Peuplement

Avec une population d'environ 97 000 habitants pour les 113 communes entièrement situées dans le parc, le peuplement présente une densité moyenne relativement importante de 80 habitants au km². En effet, celle-ci semble en contradiction avec l'impression d'ensemble que donne une traversée du parc dont plus des deux-tiers de la surface sont boisés et en conséquence presque déserts, à l'exception de quelques tout petits villages dans des clairières isolées. Dans la partie lorraine, le peuplement se concentre dans la petite ville de Bitche au pied de sa citadelle ainsi qu'à l'ouest de la ville, au pied des Vosges gréseuses qui sont quasiment désertes. Du côté alsacien, le peuplement se concentre dans



les petites villes (Niederbronn et Wissembourg) et les villages situés au débouché de vallées sortant des Vosges, alors que dans le massif lui-même, seuls les fonds de vallée et quelques clairières isolées sont peu-peuplés.

Clairière dans la forêt des Vosges gréseuses près de Lichtenberg

*Photo : © M. Deshaies
9/2011*

Les paysages

Comme le Pfälzerwald qu'il prolonge, les Vosges du Nord s'étendent pour l'essentiel sur les grès du Buntsandstein, sur lesquels dominent les forêts. Par contre, l'extrême ouest du parc s'étend sur les calcaires du Muschelkalk, avec des paysages agricoles très ouverts. Constitué d'un bloc soulevé plus

fortement à l'est qu'à l'ouest, les Vosges du Nord dominent le Fossé rhénan par un escarpement de 200 à 250 m d'énergie. Ce sont donc ces dénivellations plus que l'altitude qui lui confèrent le caractère d'une montagne puisque l'essentiel du massif s'étend à moins de 400 m d'altitude ; seuls quelques sommets dépassant les 500 m. En conséquence, les points culminants dont le Grand Wintersberg (581 m), sont tous situés sur la bordure orientale. Dans le détail, les couches gréseuses qui sont légèrement inclinées vers l'ouest, présentent des variations de faciès et de résistance. On distingue ainsi deux couches congolomératiques formant des corniches plus ou moins puissantes comme celle des couches de Karlstal et le congolomérat de Bitche.



*Retombée des Vosges gréseuses sur le fossé rhénan
Photo : © M. Deshaies
9/2011*

L'érosion a exploité ces différences de résistance pour dégager une succession de talus armés par les faciès congolomératiques et regardant vers l'est. Ils dominent des dépressions dégagées dans les couches plus tendres où se situent la plupart des rares clairières du massif forestier. Les Vosges

du Nord sont traversées de vallées fortement encaissées dont les cours d'eau s'écoulent soit vers le Fossé rhénan, soit vers la Blies et la Sarre. Les rochers gréseux donnant des formes ruiniformes pittoresques dans la région de Lemberg ou le long de la frontière avec l'Allemagne s'étagent sur les versants des vallées, ou couronnent les sommets des montagnes.

Ils contrastent avec des bassins excavés dans des couches gréseuses plus tendres comme celui de Bitche dominé par un rocher portant une puissante forteresse. De nombreux châteaux-forts aujourd'hui en ruines, ont été construits sur certains de ces rochers, en des emplacements permettant de contrôler des routes. Ils sont particulièrement nombreux dans la partie nord du massif (Falkenstein, Fleckenstein, Wasigenstein, vieux et nouveau Windstein) et comptent parmi les sites touristiques majeurs de la région. En raison de la pauvreté des sols développés sur les grès, les Vosges du Nord présentent un paysage où la forêt est omniprésente puisqu'elle couvre les deux tiers de la surface du parc. Constituée à l'origine surtout de hêtres ainsi que de chênes sur la bordure orientale beaucoup plus sèche, cette forêt a été très fortement « enrésinée » par les reboisements du XIX^e siècle.

Aujourd'hui, les pins constituent plus de la moitié des surfaces boisées. La forêt qui couvre presque entièrement les sommets des plateaux et les versants ne cède la place à l'espace agricole ou urbain que dans les fonds de vallée ou dans les dépressions excavées au pied des talus couronnés de congolomérat. Seules quelques rares clairières situées principalement dans la moitié ouest du massif interrompent le paysage forestier qui contraste fortement avec celui de l'escarpement oriental dominant le Fossé rhénan. Contrairement à la situation plus au nord, dans le Pfälzerwald ou plus au sud, au pied des hautes Vosges, il n'y a pas de vignoble sur le talus bordier.



Paysage agricole de l'ouest du parc près de Epping
Photo : © M. Deshaies
9/2011

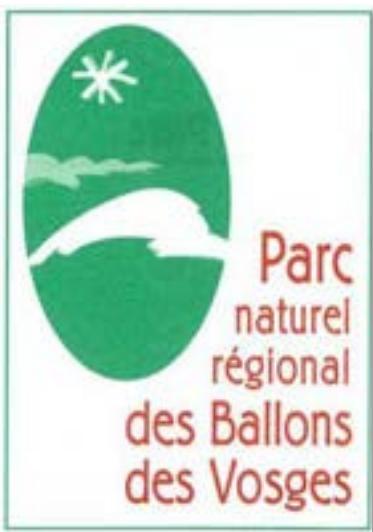
Objectifs et projets du parc naturel

Les 113 communes ainsi que les collectivités territoriales (départements de la Moselle et du Bas-Rhin) qui ont signé la charte du parc naturel visent à un développement durable du territoire ; autrement dit un

mode équilibré de développement des activités humaines illustré par de nombreux projets :

- Une concertation entre l'ONF et le Sycoparc pour la gestion des forêts et l'aménagement forestier comportant notamment la définition d'indicateurs de gestion forestière durable
- La mise en place d'un inventaire des richesses naturelles du parc (IRINA) collectées par des naturalistes dont les recherches sont publiées dans les Annales scientifiques du parc, ainsi que depuis 1995 d'un observatoire photographique du paysage permettant de suivre l'évolution d'année en année de différents sites sélectionnés
- Création d'un réseau de réserves forestières intégrales, destinées à évoluer librement, sans intervention humaine. A cela s'ajoutent des sites de rochers comme ceux de la réserve naturelle du Pays de Bitche (aucune intervention sylvicole et interdiction d'escalade).
- La gestion de la nature ordinaire : il s'agit de mettre en œuvre des actions visant à la protection des grands écosystèmes du parc : sensibilisation et formation des forestiers ; médiation entre les escaladeurs, les gestionnaires des rochers gréseux et les protecteurs de la nature pour équilibrer la pratique de l'escalade et la protection du faucon pèlerin ; programme de maintien des vergers traditionnels
- L'utilisation de bovins des highlands pour l'entretien des espaces ouverts du massif dans le cadre de la gestion écologique des friches
- La conservation des musées : les musées du parc ont mis en commun leurs moyens pour assurer le financement d'une équipe de conservateurs, assurer l'inventaire des collections ou mener des actions de communication et de formation
- L'équipement des grands sites, points d'ancrage culturels : des sites emblématiques du parc comme les châteaux de la Petite Pierre, de Lichtenberg et de Fleckenstein, ainsi que le site verrier de Meisenthal ont fait l'objet d'importants investissements, ou de travaux de restauration pour leur mise en valeur par le tourisme.

Parc naturel des Ballons des Vosges



Créé en 1989, le parc naturel des Ballons des Vosges est le plus grand des parcs régionaux français puisqu'il couvre une superficie de 2 915 km² sur trois régions : Lorraine, Alsace, Franche-Comté. Il s'étend sur l'ensemble des hautes Vosges, depuis la vallée de Sainte-Marie-aux-mines au nord, jusqu'aux portes de Belfort et de Luxeuil au sud.

Il incorpore donc l'ensemble de la ligne de crête sommitale, ainsi que toute la retombée orientale sur l'Alsace y compris les collines sous-vosgiennes et le vignoble de Saint-Hippolyte jusqu'à Cernay. Côté lorrain, le parc s'étend sur la partie la plus élevée (au-dessus de 800 m pour les interfluvés) des massifs cristallins que l'on peut considérer seuls comme une véritable « montagne ».

Peuplement

Le parc qui s'étend sur trois régions administratives et comprend 208 communes, dont certaines très grandes, est le parc naturel régional français le plus peuplé. Avec 270 617 habitants au dernier recensement, le territoire du parc présente une densité moyenne de 93 habitants/ km². Celle-ci est particulièrement forte pour un territoire de moyenne montagne, notamment dans un pays comme la France où beaucoup de montagnes sont désertifiées. Cette forte densité s'explique par le très fort peuplement du vignoble alsacien qui est incorporé dans le parc, mais aussi par les densités des grandes vallées du massif qui ont connu une importante industrialisation au cours du XIX^e siècle. Les vallées de la Moselle et de son affluent la Moselotte, tout comme les vallées alsaciennes de la Thur, de la Lauch ou de la Fecht, sont devenues des rues d'usines textiles dans le dernier quart du XIX^e siècle ; ce qui a été à l'origine de la formation de concentrations de populations dans ces vallées.

La partie lorraine du parc (47 communes) qui est ici seule prise en considération, s'étend sur 992 km² pour une population de 66 406 habitants en 2006, soit une densité moyenne de 67 hab./km², sensiblement inférieure à la moyenne du parc. Cette densité reste toutefois remarquablement importante, dans la mesure où des espaces très étendus ne comportent aucun peuplement en raison des conditions climatiques trop défavorables. C'est le cas en particulier de toutes les hautes surfaces au-dessus de 1 000 m d'altitude. De ce fait, tout le peuplement de la montagne vosgienne se caractérise par des contrastes très forts entre les grandes vallées densément peuplées et les hautes surfaces désertes et, suivant les conditions climatiques, boisées ou couvertes de chaumes.

Il existe aussi un important habitat dispersé en fermes sur les versants bien exposés au sud. Celui-ci est particulièrement important sur les interfluvés entre les vallées de la Moselotte et de la Cleurie, où on trouve en particulier le village le plus haut des Vosges, le Haut du Tôt, à 830 m d'altitude. Cette fondation tardive (XVI^e siècle) est cependant exceptionnelle car les autres villages les plus élevés comme Le Valtin et Liézey sont sensiblement plus bas, à respectivement 765 et 750 m d'altitude. Par contre, les fermes isolées montent sensiblement plus haut, jusqu'à plus de 980 m d'altitude, sans parler des marcaires des hautes chaumes, telles que la ferme de Schmargult à 1 200 m d'altitude.

Les paysages

Les paysages de la partie lorraine du parc sont ceux d'une moyenne montagne constituée de roches cristallines, fortement marquée par l'empreinte glaciaire et l'industrialisation du XIX^e siècle. L'empreinte des glaciers qui ont façonné les hautes Vosges durant la dernière glaciation (115 000 à 10 000 BP) explique la largeur importante des vallées principales de la Moselle et de son affluent la Moselotte. L'industrialisation du XIX^e siècle est à l'origine de l'importance du peuplement et de sa concentration dans les vallées, alors que dans la mise en valeur agricole traditionnelle, les pentes bien exposées étaient largement occupées, comme en témoigne encore dans une bonne partie de la montagne, les fermes dispersées qui s'étagent sur ces versants.



La ligne de crête au Gazon du Faing

Photo : © M. Deshaies

Au cours des dernières décennies, le déclin industriel et la déprise agricole massive ont eu de nombreux effets sur l'évolution des paysages. Le plus frappant est la déprise agricole à l'origine d'une forte progression de la forêt qui a reconquis une grande partie des versants, ou est en train de le faire ; si bien que

les paysages se « ferment ». Le déclin industriel a entraîné la fermeture de la plupart des usines textiles dont subsistent encore souvent les établissements plus ou moins bien conservés. Mais certaines anciennes usines ont aussi été détruites.



Le lac de Gérardmer en période de gel hivernal

Photo : © M. Deshaies

En fonction des formes laissées par l'empreinte glaciaire, de l'inégale importance de l'industrialisation et des effets de la déprise agricole, on peut distinguer au moins six grands types de paysages dans la partie lorraine du parc. Le paysage le plus célèbre et emblématique du parc naturel

est incontestablement celui de la ligne de crête. Il est le reflet de l'architecture d'ensemble du massif, avec une vaste surface sommitale légèrement inclinée vers l'ouest qui contraste avec la retombée verticale sur le versant alsacien. Ce contraste est particulièrement saisissant sur les sites touristiques majeurs du massif : le Hohneck (1363 m) et le Gazon du Faing (1 306 m). La surface sommitale, à plus de 1 150 m d'altitude, est couverte d'une pelouse ou d'une lande à Éricacées appelée hautes chaumes, en partie naturelle et en partie d'origine anthropique, du fait de l'utilisation traditionnelle de ces espaces comme estives. Les parois verticales retombant sur les têtes de vallées alsaciennes correspondent à des parois de cirques glaciaires.

Le paysage le plus répandu est incontestablement celui des hautes surfaces forestières qui couvrent près des deux tiers de la superficie du parc. En contrebas de la ligne de crête sommitale, toutes les hautes surfaces et les versants mal exposés sont couverts de forêts, de composition variable suivant l'altitude et les interventions des forestiers. Si la hêtraie sapinière est la forêt la plus commune entre 500 et 1 000 m d'altitude, elle cède en bien des endroits la place aux épicéas, longtemps privilégiés par la sylviculture. Au-dessus de 1 100 m, seuls les hêtres subsistent, mais deviennent de plus en plus petits, au tronc noueux, avant de céder la place aux chaumes. Dans le territoire du parc, il existe de grands blocs de forêt sans aucune interruption par des implantations humaines, comme dans les forêts domaniales de Haute Meurthe, de Vologne et de Noire Goutte. La vallée des lacs de Gérardmer à Retournemer constitue en soi un paysage original laissé par la déglaciation du massif vosgien, il y a 10 000 ans. Les trois lacs de taille inégale qui s'étagent depuis celui de Retournemer (776 m) jusqu'à Gérardmer (663 m) se sont constitués soit derrière un verrou rocheux (Retournemer), soit derrière des barrages de matériaux laissés sur place par le glacier de la Vologne (Longemer et Gérardmer).



*La vallée de la Moselotte à La Bresse
Photo : © M. Deshaies*

Le contraste est fort entre le fond de vallée, large et couvert de prairies, et les versants entièrement en forêt, sauf au niveau de Gérardmer où le grand adret qui domine le lac est couvert de résidences. C'est aussi un paysage fortement façonné par le tourisme dont le lac de Gérardmer constitue un peu le berceau

pour les Vosges. Le paysage ouvert des hautes vallées s'observe principalement sur la haute vallée de la Moselotte à La Bresse et dans une moindre mesure, sur celle du ruisseau du Ménil et de la haute Moselle à Bussang.

Dans ces vallées qui ont connu une industrialisation, l'agriculture a continué jusque récemment à exploiter les prairies et les prés de fauche des versants. Aussi, contrairement à ce que l'on voit dans une grande partie du massif vosgien, les prairies ont encore une importante extension et couvrent la plus grande partie des versants, même si une partie de ceux-ci sont gagnés par les friches.

Le paysage des vallées industrielles et forestières caractérise l'essentiel de la partie aval des vallées de la Moselle à partir de Saint-Maurice et de la Moselotte à partir de Cornimont. L'industrialisation a fortement marqué les localités de ces vallées et il reste encore beaucoup d'anciennes usines et de cités-ouvrières implantées dans le fond des vallées. Par contre, l'agriculture a totalement abandonné les versants qui sont depuis longtemps recouverts d'une forêt. Le paysage du plateau de la Vôge correspond à la retombée du massif vers le sud-ouest, autour de Plombières-les-Bains et du Val d'Ajol. A l'ouest de la Moselle, un plateau constitué de grès du Trias s'incline vers le sud-ouest avec des altitudes rapidement décroissantes de 800 à 550 m. Les deux rivières du bassin de la Saône que sont l'Augronne et la Combeauté prennent leur source sur ce plateau et s'écoulent en suivant l'inclinaison générale et en s'encaissant de 200 m dans le plateau. Si la partie la plus élevée du plateau est boisée, l'essentiel est en cultures et contraste avec les forêts qui occupent les versants.



La vallée de la Moselle à Rupt-sur-Moselle
Photo : © M. Deshaies

Objectifs et projets

La deuxième charte (1998-2008) a resserré l'action autour de 4 objectifs : la préservation des milieux naturels, notamment des Hautes-Vosges ; la réouverture des paysages, l'économie fondée sur les ressources locales, la valorisation des patrimoines culturels. Ces thèmes ont fait émerger de nouvelles questions conduisant à prendre en compte l'ensemble du territoire. La préservation de sites naturels remarquables ne peut se faire sans considérer les connexions écologiques dans l'ensemble du parc, de même que le maintien de paysages ouverts est en lien direct avec la mise en place d'un urbanisme plus durable. La révision de la charte tient compte de ces problèmes et débouche sur une troisième charte (2011-2023), qui se décline en 4 orientations :

- *Orientation 1* : Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages sur l'ensemble du territoire : Cette orientation peut être atteinte en favorisant la biodiversité à travers le maintien des continuités écologiques et en protégeant les paysages en les maintenant ouverts et diversifiés. Il s'agit en l'occurrence de maintenir, voire de restaurer les habitats emblématiques que sont les hautes chaumes, les tourbières et les zones humides tout en préservant et en aménageant des corridors écologiques qui les relient.
- *Orientation 2* : Généraliser des démarches globales d'aménagement économes de l'espace et des ressources : Face à la progression de la périurbanisation dans les vallées et sur les piémonts et à la menace de banalisation des paysages, il s'agit d'économiser l'espace en favorisant un urbanisme durable ; par exemple en s'appuyant sur des principes déclinés à l'échelle du plan du parc, des SCOT et des PLU. L'objectif est de disposer de documents d'urbanisme sur l'en-

semble du territoire afin d'économiser l'espace, les ressources et mesurer la viabilité des projets. D'autre part, sur le plan énergétique, le parc vise à réduire l'utilisation des énergies fossiles, tout en développant les énergies renouvelables. Parmi les mesures concrètes, le parc vise à renforcer et améliorer l'offre de transports collectifs.

- *Orientation 3 : Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité :* Il s'agit notamment de valoriser les activités industrielles et artisanales locales en encourageant le développement de circuits courts, en soutenant les démarches collectives d'entreprises par filières. Une attention particulière est accordée aux filières locales valorisant les ressources naturelles (forêt/bois, construction) à transformer sur place. Enfin, des mesures visant à mieux accueillir les visiteurs du territoire et à faire la promotion d'une image « Ballons des Vosges » seront mises en place.
- *Orientation 4 : Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire :* Il s'agit d'améliorer la connaissance des patrimoines et des enjeux du territoire, de modifier les comportements en favorisant les démarches éco-responsables, de favoriser les échanges et la dimension collective des stratégies mises en œuvre sur le territoire. Quatre types de mesures seront mises en œuvre : améliorer et mutualiser la connaissance des patrimoines (inventaires, enquêtes, études) ; sensibiliser et éduquer pour faire évoluer les comportements ; renforcer les échanges, l'ouverture aux autres et contribuer à la diversité culturelle ; communiquer pour mieux faire connaître le Parc.



Végétation basse dans les
Hautes Vosges
Photo : © M. Deshaies

Parc naturel de Lorraine



Le parc naturel de Lorraine a été créé en 1974 et couvre une superficie assez étendue de 2 198 km², soit 11% de la superficie de la région Lorraine. Il présente l'originalité d'être composé de deux parties séparées l'une de l'autre. La partie ouest, qui représente plus des deux tiers de la superficie du parc, s'étend entre les vallées de la Meuse et de la Moselle sur les plateaux des deux côtes de Moselle et de Meuse. La partie orientale s'étend sur le Saulnois avec l'ensemble du haut bassin de la Seille et sur le pays des étangs. L'ensemble du parc s'étend ainsi sur des paysages de côtes avec les altitudes les plus élevées sur les sommets de la côte de Meuse où elles dépassent de peu 400 m d'altitude aux alentours du promontoire d'Hattonchâtel.

Peuplement

Le parc qui comprend pas moins de 188 communes, a une population de seulement 76 000 habitants. La densité moyenne du parc n'est que de 35 hab./km² ; ce qui en fait l'un des parcs naturels les moins densément peuplés de la Grande Région. Par contre, la partie occidentale du parc s'étend vers l'est en bordure immédiate de la vallée de la Moselle, axe de concentration principal de la région Lorraine avec les deux principales agglomérations de Metz et de Nancy. La proximité en particulier de l'agglomération de Metz influence l'évolution démographique avec une augmentation de la population des communes situées près de la vallée de la Moselle.



Un paysage emblématique : la côte de Meuse à Vigneulles-les-Hattonchâtel

*Photo : © M. Deshaies
7/2010*

Le parc lui-même ne comporte pas de villes qui sont systématiquement laissées en dehors comme Commercy, Saint-Mihiel, Pont-à-Mousson ou Pagny-sur-Moselle. Les communes les plus peuplées correspondent à de gros villages comme Vigneulles-les-Hattonchâtel ou Vic-sur-Seille. Le peuplement se concentre au pied de la côte de Meuse et dans les vallées affluentes de la Moselle comme celles du Rupt de Mad et du ruisseau d'Esch, en contraste avec les plateaux où les densités sont le plus souvent très faibles, inférieures à 15 hab./km². Le plateau des Hauts de Meuse est presque entièrement désert et couvert de forêt, à l'exception de quelques petits villages situés dans des vallons affluents de la Meuse. La plaine de la Woëvre qui s'étend au pied des

Hauts de Meuse est également peu peuplée, avec une densité moyenne de 15 hab./km². Les villages les plus peuplés sont ceux qui sont situés dans les vallées de la Moselle et de la Meuse, comme Vigneulles-les-Hattonchâtel ou Vic-sur-Seille. Le peuplement se concentre au pied de la côte de Meuse et dans les vallées affluentes de la Moselle comme celles du Rupt de Mad et du ruisseau d'Esch, en contraste avec les plateaux où les densités sont le plus souvent très faibles, inférieures à 15 hab./km². Le plateau des Hauts de Meuse est presque entièrement désert et couvert de forêt, à l'exception de quelques petits villages situés dans des vallons affluents de la Meuse. La plaine de la Woëvre qui s'étend au pied des

côtes de Meuse se caractérise par un dense réseau de petits villages de moins de 100 habitants ; si bien que la densité n'y dépasse guère les 15 hab./km². Dans la partie orientale du parc, le peuplement se concentre dans les vallées de la Seille et du Sânon alors que les douces collines qui composent le paysage des étangs sont peu peuplées avec des densités souvent inférieures à 10 hab./km².

Les paysages

Bien que le parc s'étende entièrement sur les côtes de la partie orientale du Bassin parisien, il présente une assez grande variété de paysages provenant de la diversité des roches affleurant et des nombreuses nuances du relief de côte exploité par les sociétés rurales. Du fait de l'organisation générale du relief de côte dans l'est du bassin parisien, on voit ainsi se succéder, d'ouest en est, pas moins de sept paysages différents.

L'extrême occidentale du parc naturel s'étend sur une partie de la vallée de la Meuse entre Sorcy-Saint-Martin et Dugny-sur-Meuse. La vallée à fond plat et large, est encaissée de 150 m dans le plateau des Hauts de Meuse et décrit à plusieurs endroits de grands méandres comme en amont de Saint-Mihiel. Les prairies humides du fond de vallée contrastent avec les versants en grande partie cultivés. Le plateau des Hauts de Meuse constitué des calcaires oxfordiens blanchâtres est presque entièrement forestier à l'exception de la clairière du promontoire d'Hattonchâtel et des vallons encaissés dans le plateau qui sont en général cultivés. Le plateau est bordé à l'est par la côte de Meuse qui correspond à l'affleurement de la corniche calcaire reposant sur les argiles de la Woëvre.



Le château d'Hattonchâtel

Photo : © M. Deshaies

7/2010

La côte de Meuse forme un vigoureux talus de 120 à 130 m de dénivellation au paysage très caractéristique. Du fait des contrastes de qualité des sols et du micro-climat relativement sec au pied de la côte, elle sert de site à de nombreux villages « sous les côtes » qui s'étirent au cœur de vergers couvrant

toute la partie inférieure du talus. Le vignoble qui couvrait autrefois la côte a disparu et n'a été reconstruit que très localement sur certaines parcelles autour de Hattonchâtel. Au pied de la côte de Meuse s'étend la plaine de la Woëvre, une région argileuse au dense réseau de ruisseaux prenant leur source sur la côte. En de nombreux endroits, les petits vallons creusés par ces ruisseaux ont été barrés par une petite levée à l'origine des étangs caractéristiques de ce paysage et dévolus autrefois à la pisciculture.

Bien qu'ayant fait l'objet de travaux de drainage depuis le Moyen-âge, les sols imperméables et humides de la Woëvre sont propices à la forêt qui y couvre des surfaces importantes, notamment à l'est d'Hattonchâtel. En 1965 a été créé le lac artificiel de Madine, destiné à servir de réserve d'eau pour

l’agglomération messine. Couvrant une superficie de 1100 ha, il est aussi devenu un grand centre de loisirs. Vers l’est, les sols bien drainés du plateau de calcaire bajocien qui succède aux argiles de la Woëvre sont livrés aux cultures avec un paysage agricole dominant, sauf à l’approche du versant de



rive gauche de la vallée de la Moselle où la forêt redevient omniprésente. Dans la partie orientale du parc, les paysages de la vallée de la Seille dominée au nord par une côte boisée contrastent avec le relief atone du pays des étangs où les cultures prédominent.

L’étang de Lindre à Tarquimpol. Photo : © M. Deshaies 9/2011

Objectifs et projets

Le parc naturel est géré par un syndicat mixte composé de 188 communes membres, des 8 villes-portes du parc, du conseil régional de Lorraine, des conseils généraux de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle, de la ville de Metz, ainsi que de la CUGN (Communauté Urbaine du Grand Nancy). Le parc naturel a pour objectif principal de maintenir voire de développer la biodiversité sans entraver le développement des activités humaines.

- Maintien et développement de la biodiversité : définir les cœurs de nature et mise en place du schéma des réseaux écologiques, communiquer sur la préservation de la biodiversité auprès des habitants et des visiteurs du parc, rédaction des documents d’objectifs des sites Natura 2000 et actions en faveur du patrimoine arboré, mesures de préservation des prairies naturelles, protection de la biodiversité des étangs, mise en place de la plateforme internet BOMBINA afin de mutualiser les données naturalistes
- Participation à la lutte contre le changement climatique : mise en place d’un Plan Climat Territorial et mise en place d’un Agenda 21 dans les services techniques du parc
- Accompagnement des grands pôles structurants : rénovation de la signalisation touristique à partir des pôles de Madine et Chambley
- Aménagement durable du territoire : préservation des paysages et gestion de l’espace, développement d’une agriculture durable et de filières économiques expérimentales avec organisation de circuits de commercialisation courts pour les produits du parc, appui à la conversion à l’agriculture bio sur le bassin-versant du Rupt de Mad, préservation et valorisation de l’habitat et du patrimoine
- Développement de la vie du territoire : animation des acteurs touristiques du territoire, réalisation d’une carte touristique, mettre en réseau l’offre culturelle, développer l’éducation au territoire.



La vallée du Rupt de Mad à Jaulny. Photo : © M. Deshaies 9/2011

Note :

Les parcs naturels wallons du Pays des Collines, des Plaines de l'Escaut, des Hauts-Pays, de la Gaume, du Viroin-Hermeton ainsi que les vallées de la Burdinale et de la Mehaigne et le nouveau parc naturel luxembourgeois du Mullerthal ne seront traités que dans une version ultérieure.

Sources

Sell, Y. et al. 1998 : l'Alsace et les Vosges, géologie, milieux naturels, flore, faune ; guide Delachaux et Niestlé, 352 p.

Liens

Allemagne : [Naturparke, Bundesnaturschutzgesetz](#)

[Verband der Naturparke in Deutschland](#)

France : [Parcs naturels régionaux](#)

Luxembourg : [loi du 10 août 1993 relative aux parcs naturels](#)

Wallonie : [décret du 16 juillet 1985](#)

[Parc naturel de l'Attert](#)

[Parc naturel des Deux Ourthes](#)

[Parc naturel de l'Our](#)

[Parc naturel de la Haute Sûre](#)

[Parc naturel de la Haute Sûre – Forêt d'Anlier](#)

[Der Saar-Hunsrück-Steig](#)

[Naturpark Saar-Hunsrück](#)

[Naturpark Soonwald-Nahe](#)

[Naturpark Hohes Venn-Eifel](#)

[Deutsch-belgischer Naturpark Hohes Venn-Eifel](#)

[Naturpark Nordeifel](#)

[Nordrhein-Westfälischer Nationalpark Eifel](#)

[Naturpark Südeifel](#)

[NaturWanderPark delux](#)

[Deutsche Vulkanstrasse](#)

[Geopark Vulkanland Eifel](#)

[Naturpark Nassau](#)

[Naturpark Rhein-Westerwald](#)

[Naturpark Pfälzerwald](#)

[Parc naturel des Vosges du Nord](#)

[Parc naturel des Ballons des Vosges](#)

[Parc naturel régional de Lorraine](#)

[Parc naturel Pays des Collines](#)

[Parc naturel des Plaines de l'Escaut](#)

[Parc naturel des Hauts-Pays](#)

[Parc naturel de Gaume](#)

[Parc naturel des Vallés de la Burdinale et de la Mehaigne](#)

[Parc naturel Viroin-Hermeton](#)

[Naturpark Mëllerdall](#)

Publié dans cette série jusqu'à présent :

- N° 1 (2007): [Christian SCHULZ, Peter DÖRRENBÄCHER, Holger PANSCH](#): L'industrie automobile dans la Grande Région SaarLorLux 2007 - production, développement, formation
- N° 2 (2007): [Michel PAULY](#): Les institutions hospitalières médiévales dans la Grande Région SaarLorLux (de 600 à 1500)
- N° 3 (2007): [Thomas SCHNEIDER](#): La division naturelle de l'espace de la Grande Région SaarLorLux
- N° 4 (2008): [Malte HELFER](#): Essor et déclin de l'exploitation du charbon dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 5 (2008): [Eva MENDGEN](#): La production en verre et cristal dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 6 (2008): [Cristian KOLLMANN](#): Noms de famille issus du métier du verrier (all. « Glaser »)
- N° 7 (2008): [Sonja KMEC](#): Le culte de Notre-Dame de Luxembourg
- N° 8 (2008): [Giovanni ANDRIANI](#): Miraculés de Notre-Dame de Luxembourg au 17^e siècle
- N° 9 (2009): [Malte HELFER](#): Transport public transfrontalier dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 10 (2009): [Malte HELFER](#): Les cartes de l'occupation du sol de la Grande Région SaarLorLux de CORINE Landcover
- N° 11 (2009): [Malte HELFER](#): La carte de Cassini (1750-1815)
- N° 12 (2009): [Malte HELFER](#): La carte de Tranchot et Müffling (1801-1828)
- N° 13 (2009): [Malte HELFER](#): La carte de Ferraris (1771-1777)
- N° 14 (2009): [Daniel ULLRICH](#): Le tourisme de la pompe dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 15 (2009): [Laurent PFISTER](#): Le climat de la Grande Région SaarLorLux
- N° 16 (2010): [Paul THOMES, Marc ENGELS](#): La sidérurgie et l'industrie de l'acier dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 17 (2010): [Pierre GINET](#): Grands équipements sportifs dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 18 (2010): [Wolfgang BETHSCHEIDER](#): L'enseignement supérieur dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 19 (2010): [Malte HELFER](#): Zones protégées Natura 2000 dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 20 (2010): [Martin UHRMACHER](#): Les léproseries dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 21 (2010): [Ines FUNK \(KRUMM\)](#): La santé publique dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 22 (2013): [Alain PENNY](#): Villes du Moyen Âge tardif dans la Grande Région SaarLorLux (1180-1500)
- N° 23 (2013): [Patrick WIERMER](#): La perception de la Grande Région SaarLorLux par les médias
- N° 24 (2014): [Christian WILLE](#): Travailleurs frontaliers dans la Grande Région SaarLorLux (1998-2008)
- N° 25 (2014): [Florian WÖLTERING](#): Le tourisme dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 26 (2014): [Claude BACK](#): Les modifications territoriales dans la Grande Région SaarLorLux du Congrès de Vienne à aujourd'hui
- N° 27 (2015): [Christoph HAHN](#): L'industrie automobile dans la Grande Région SaarLorLux en 2011 - évolutions actuelles, défis et solutions possibles
- N° 28 (2015): [Barbara NEUMANN, Jochen KUBINIOK](#): Les sols de la Grande Région SaarLorLux
- N° 29 (2015): [Christian WILLE](#): Développements et structures de la coopération transfrontalière dans la Grande Région SaarLorLux
- N° 30 (2016): [Christian WILLE](#): Frontaliers atypiques dans la Grande-Région SaarLorLux



GR-Atlas – Atlas de la Grande Région SaarLorLux

N° 31 (2016): Michel DESHAIES: Parcs naturels dans la Grande Région SaarLorLux

N° 32 (2016): Brigitte KASTEN, Jens SCHÄFER: Possessions en prêt au Haut Moyen Âge des abbayes de Gorze et Wissembourg dans la Grande Région SaarLorLux (661 - ca. 860)

N° 33 (2016): Eva MENDGEN: Sites du patrimoine mondial de l'UNESCO dans la Grande Région SaarLorLux

N° 34 (2018): Malte HELFER: Le découpage administratif de la Grande Région SaarLorLux

N° 35 (2018): Malte HELFER: Le développement du trafic ferroviaire dans la Grande Région SaarLorLux

N° 36 (2018): Birte NIENABER, Ursula ROOS: Migrants internationaux et migration dans la Grande Région SaarLorLux

N° 37 (2018): Emile DECKER: La production en céramique dans la Grande Région SaarLorLux

N° 38 (2018): Simon EDELBLUTTE: L'industrie textile dans la Grande Région SaarLorLux

N° 39 (2020): Guénaël DEVILLETT, Mathieu JASPARD, Juan Vazquez PARRAS: L'offre transfrontalière en commerce de détail dans la Grande Région SaarLorLux

N° 40 (2020): Georg SCHELBERT, Stephan BRAKENSIEK: La construction d'églises pendant le XX^e siècle dans la Grande Région SaarLorLux

N° 41 (2020): Florian WÖLTERING, Juliano DE ASSIS MENDONÇA: Le brassage dans la Grande Région SaarLorLux

N° 42 (2021): Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle: La démographie de la Grande Région SaarLorLux

N° 43 (2021): Christian WILLE: Les pratiques du quotidien transfrontalières dans la Grande Région SaarLorLux

N° 44 (2022): Philippe Moulin: Fiefs des comtes de Luxembourg au 13e siècle (Grande Région SaarLorLux)

N° 45 (2022): Marie-Paule Jungblut: Les musées de la Grande Région SaarLorLux